

**Direction Travaux des assemblées/Affaires juridiques**  
**Service Travaux des assemblées**  
MDT/CM

## **PROCES VERBAL** **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2011**

Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Melle Ghilava FEIZYZADEH ILMASANY

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 25 mai 2011.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

En ce qui concerne le procès verbal de la 1<sup>ère</sup> partie du conseil municipal du 17 juin transmise aux présidents de groupe (et non soumis à approbation ce soir) M. FUCHS demande une rectification dans la transcription de son intervention p 4 à propos de l'OPH : « Pourquoi n'y a-t-il que 551 logements ? » ( et non 5509 logements).

Liste des arrêtés pris en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

### **DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS**

**1**

Modification de l'arrêté de création de la régie d'avances instituée auprès du service jeunesse pour le fonctionnement des séjours vacances organisés par la ville tant en France qu'à l'étranger, pour le paiement d'acomptes, les locations, les billets de transport, les réservations à l'exclusion des frais de mission et de rémunération du personnel.

Ajout de la prise en compte du paiement de frais médicaux et pharmaceutiques.

#### **Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

### **DIRECTION ENFANCE PETITE ENFANCE**

2

Création de régie temporaire d'avance pour le paiement des menues dépenses rendues nécessaires, alimentation et celles exigeant un paiement immédiat pour assurer le bon fonctionnement du séjour au Maroc (à compter du 18 avril 2011).

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

3

Création de régie temporaire d'avance pour le paiement des menues dépenses rendues nécessaires, alimentation et celles exigeant un paiement immédiat pour assurer le bon fonctionnement du séjour de Mael Carhaix (à compter du 18 avril 2011).

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

4

Création de régie temporaire d'avance pour le paiement des menues dépenses rendues nécessaires, alimentation et celles exigeant un paiement immédiat pour assurer le bon fonctionnement du séjour vacances familiales à Argelès sur Mer (à compter du 18 avril 2011).

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

5

Création de régie temporaire d'avance pour le paiement des menues dépenses rendues nécessaires, alimentation et celles exigeant un paiement immédiat pour assurer le bon fonctionnement du séjour projet Oléron (à compter du 18 avril 2011).

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

6

Création de régie temporaire d'avance pour le paiement des menues dépenses rendues nécessaires, alimentation et celles exigeant un paiement immédiat pour assurer le bon fonctionnement du séjour en Corse (à compter du 18 avril 2011).

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

7

Création de régie temporaire d'avance pour le paiement des menues dépenses rendues nécessaires, alimentation et celles exigeant un paiement immédiat pour assurer le bon fonctionnement du séjour de Biarritz (à compter du 18 avril 2011).

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

## DIRECTION DE LA JEUNESSE

8

Organisation d'un week-end sportif en direction de 32 jeunes (15-17 ans) assistés par 5 accompagnateurs pour la période du samedi 11 juin 2011 au lundi 13 juin 2011 à Sainte-Enimie (48210).

Modalités de dépenses et de fixation du montant des participations des jeunes

- Coût de la prestation (l'hébergement, le transport A/R et la pension complète) :

5 6063.80 euros : 37 = 151.54 euros.

- Coût activités diverses : 185.00 euros : 37 = 5.00 euros (non inclus dans la convention)

- Coût total du séjour : 5 791.80 euros : 37 = 156.54 euros.

### Commissions concernées :

**6<sup>ème</sup> commission** : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

9

Organisation d'un week-end sportif en direction de 32 jeunes (15-17 ans) assistés par 5 accompagnateurs pour la période du samedi 11 juin 2011 au lundi 13 juin 2011 à Sainte-Enimie (48210).

Convention entre la Fédération Française EPMM « Sports pour tous » Route de Florac – 48210 Sainte-Enimie et la ville de Champigny sur Marne représentée par le 1<sup>er</sup> Maire Adjoint, Monsieur Christian FAUTRE.

### Commissions concernées :

**6<sup>ème</sup> commission** : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

## DIRECTION DES AFFAIRES FONCIERES ET DOMANIALES

10

Droit de préemption Urbain en vue de la réalisation d'un programme mixte de logements sociaux et d'activités économiques.

Exercice du Droit de Préemption Urbain à l'occasion de la mise en vente par Monsieur SERERO Claude et la S.A Système U représentée par Monsieur GOURNAY, président du conseil d'administration, des 100 parts en pleine propriété constituant l'intégralité du capital social de la SCI Champigny Immo, propriétaire d'un terrain de 597m2 cadastré section G n°161 sur lequel est édifié un bâtiment industriel et d'un terrain de 1657m2 cadastré section G n°173 sur lequel sont édifiés 8 boxes de voitures, sis 46, avenue du Général de Gaulle, libres de toute occupation et de toute location, moyennant le prix de 1.050.000€ hors taxes, tel que valorisé par le service France Domaine, sous réserve de la déduction du coût, s'il est pris en charge par l'acquéreur, des travaux spécifiques liés à la présence d'amiante ou de pollution.

### Commissions concernées :

**2<sup>ème</sup> commission** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Intervention de M. CHEVALIER** qui rappelle ses questions posées lors de la 5<sup>ème</sup> commission à propos de l'arrêté n° 10 :

Quels sont le nombre et la typologie des logements prévus ?

Quel type et quelle « quantité » de développement économique escomptés ?

**Réponse de M. le Maire:** On ne peut pour le moment donner ce type de précisions.

Le but pour le moment est d'acquiescer dans le cadre du périmètre d'intervention foncière de l'EPFIF de façon à mener des opérations globales avec une proposition d'au moins 2 d'habitat (cadre contractuel de la convention passée avec l'EPFIF) 3

**M. FUCHS** informe qu'il aura une question diverse à poser en fin de séance.

## **DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS**

**1**

Compte administratif 2010 du budget principal ville.

**Commissions concernées :**

**Toutes**

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote ».

**M. le Maire** propose la candidature de M. FAUTRE, 1<sup>er</sup> adjoint chargé des finances, pour présider le conseil municipal pendant le vote du compte administratif Ville et du compte administratif assainissement.

### **Election du président de séance**

**M. FAUTRE EST ELU A L'UNANIMITE**

**M. FAUTRE** préside donc la séance.

**M. le Maire** sort de séance.

Entrée en séance de Melle KASSOU à 20h40  
de Mme ITTAH à 20h45

### **Rapport présenté par M. FAUTRE.**

« Chers collègues,

Ce soir le conseil municipal doit se prononcer sur le compte administratif 2010 du budget principal de la ville.

Sans revenir dans le détail contenu dans la délibération, le compte qui vous est présenté témoigne par son niveau de réalisation et les résultats dégagés du respect des orientations et des engagements pris par la majorité municipale pour répondre aux besoins utiles et prioritaires des campinois. Il traduit une exécution budgétaire sérieuse, rigoureuse à laquelle le personnel communal a pris part et que nous remercions pour le travail accompli.

Une mission d'autant plus difficile que le budget 2010 a été élaboré dans un contexte économique et social fortement dégradé par :

- la crise financière et ses effets destructeurs sur l'emploi, les conditions de vie des familles.
- l'accélération de la politique libérale de réduction des dépenses publiques menée et justifiée par le gouvernement pour sauver le système bancaire et boursier.
- l'asphyxie financière des collectivités locales, causée par la baisse continue des participations et dotations de l'Etat et le gel prolongé de ces dernières alors que, dans le même temps, les prix à la consommation flambent.

A cette curée financière, il faut aussi ajouter la suppression de la taxe professionnelle qui, en 2010, nous a fait perdre un manque à gagner de 582 000 euros. Avec la pleine application de cette réforme fiscale, on mesure concrètement aujourd'hui son caractère injuste. En amputant les moyens d'action des collectivités locales, en allégeant la participation du secteur économique, elle fait peser l'essentiel de la fiscalité locale sur les épaules des familles.

C'est donc dans une situation de pression financière permanente, tiraillée entre les besoins légitimes des campinois, d'une demande sociale forte et de moyens financiers supprimés que la majorité municipale a construit et exécuté le budget 2010 à partir des orientations suivantes :

- une maîtrise des dépenses avec une stabilisation des dépenses de personnel et une réduction des crédits de service
- une hausse modérée de la fiscalité locale
- un recours à l'emprunt limité et une progression de la dette maîtrisée.

Ces choix ont été décidés pour répondre aux besoins essentiels des campinois. Ils ont préservé l'action solidaire de la politique municipale, défendu la qualité du service public local et réaffirmé les ambitions de développement pour tous dans notre ville.

Les grandes lignes du compte administratif 2010 s'établissent donc ainsi :

Avec un total de 153,3 millions en recettes et de 140,8 millions en dépenses, le résultat de l'exercice se monte à hauteur de 3 millions.

Vous disposez des données de détail en termes de recettes et de dépenses tant pour le fonctionnement que pour l'investissement.

**Les recettes** sont réalisées à hauteur de 102,21% (122,9 millions) tandis que les dépenses de fonctionnement ont un taux de réalisation de 96,87% (112,5 millions).

**Concernant les dépenses,** les charges de personnel ne représentent que 52,91% du total. Les charges générales évoluent de 3,91% en lien étroit avec l'augmentation des coûts des prestations, des fournitures et des fluides.

La réduction du total des subventions résulte d'une atténuation (-90.000 €) pour les CLME et de la réduction du financement du Studio 66 (-100.000 €)

**Pour l'investissement,** le niveau de réalisation des engagements est de 77,33% pour les recettes et de 86 % pour les dépenses.

L'emprunt réalisé est de 6 millions contre 13 millions en 2009.

Un contrat de 7,1 millions souscrit fin 2010 permet de financer les reports. Cette situation conduit à proposer d'affecter le résultat 2010 à une réduction de l'enveloppe d'emprunt. Cette disposition permet de confirmer notre volonté de maîtrise de l'endettement de notre commune. Concernant les dépenses d'investissement, vous disposez d'un état non exhaustif des opérations.

Les réalisations 2010 comme les reports budgétaires inscrits pour le financement d'opérations engagées soulignent des actions importantes pour la voirie, les espaces publics, les espaces verts, pour la poursuite des engagements conventionnels de l'ANRU, pour les équipements scolaires, sportifs et pour le soutien à la construction de logements.

Les résultats conformes au compte de gestion du trésorier sont repris en décision modificative.

**Concernant le compte administratif du Budget Assainissement**

Le niveau de réalisation des dépenses (64,18%) et des recettes d'exploitation (92,45%) est très satisfaisant.

Conformément à sa nature réglementaire de service industriel et commercial, la principale ressource de ce budget est la redevance (86% du total des recettes pour un montant de 1,2 millions)

Il en va de même pour la réalisation des dépenses (76,66%) et des recettes d'investissement (82%).

Les dépenses d'équipement (1,6 million) correspondent à la mise en œuvre du programme de travaux décidé avec les habitants. »

### **Intervention de M. JEANNE**

« M. FAUTRE, merci pour cette présentation. Simplement, on a là une réalisation comptable de l'exercice 2010. On est quand même en présence toujours des mêmes tendances par rapport à l'exercice précédent, à savoir un fonctionnement relativement important, des investissements relativement faibles et une réalisation qui ne correspond pas aux ambitions que vous affichez régulièrement. En effet, l'investissement qui était programmé ne s'est réalisé qu'à hauteur de 77 %. On est encore là dans une orientation qui confirme clairement les choix que vous avez opérés depuis plusieurs années. Par ailleurs, il faut aussi relever – vous venez de le faire mais vous l'avez présenté d'une certaine façon – le mensonge qui a concouru à l'élaboration du budget 2010 et qui s'est reproduit pour l'exercice en cours, 2011, à savoir que les recettes baissaient. On voit bien que ce n'est pas le cas. Elles ont même progressé de 2,21 % et non pas du fait des choix gouvernementaux mais de vos choix puisque c'est vous qui avez choisi encore, pour 2010 comme pour 2011, d'augmenter les recettes fiscales en augmentant les prélèvements directs sur les contribuables. Cela, c'est quelque chose qui n'est pas acceptable pour nous. On vous l'a déjà dit au sein de cette assemblée. Il nous semble important que le recours à l'augmentation de l'impôt se fasse in extremis, si véritablement il n'y a pas d'autre solution. Pour vous, c'est une mécanique habituelle. On a la double peine, celle des bases et celle des taux que vous augmentez.

Par ailleurs, on peut noter tout de même une fragilisation sur l'aspect endettement. Vous dites qu'il y a une amélioration, certes de l'endettement direct. En revanche, sur l'endettement indirect, ce n'est pas le cas. Il ne cesse de progresser. On le voit au fil des délibérations. Cela pèse. On me dira bien évidemment que tout ce qui est garantie bancaire, ce n'est pas bien grave. Mais on en voit à n'en plus finir depuis un an, un an et demi. Cela commence à faire des sommes importantes. Quand on parle de 19, de 5 ou de 10 millions, on est quand même sur des montants conséquents par rapport à nos capacités financières. Je tiens à attirer votre attention sur cet aspect qui est aussi un élément essentiel d'une gestion maîtrisée.

Enfin, nous ne voterons pas contre votre compte administratif. C'est une expression comptable. Nous nous abstiendrons, dans la même lignée que les votes des années précédentes. »

### **Intervention de M. PRIGENT**

« Je voulais d'abord demander pourquoi l'UMP n'était pas là, étant donné que c'est la politique qui est faite actuellement par le gouvernement qui met les communes en difficulté.

Evidemment, ne pas venir c'est bien pour un problème pareil. Par ailleurs, je ne peux pas comprendre que l'on demande toujours plus aux gens, dans les communes et dans les budgets des communes par rapport justement à des dépenses somptuaires d'une part et en même temps inutiles. Combien a-t-on de militaires actuellement, dans le monde entier, en train de faire des je-ne-sais-quoi du reste, en tout cas se battre contre les musulmans, c'est évident. Ces deux réponses là me posent question. J'aimerais que l'on puisse éventuellement m'expliquer comment on peut avoir un gouvernement qui soit dans l'impossibilité d'aider les communes c'est-à-dire les citoyens alors qu'en face, il y a des dépenses somptuaires et lamentables.

Merci. »

### **Intervention de M. CHEVALIER**

« Merci, M. FAUTRE. Bonsoir, mes chers collègues. Je ne suis pas le porte porte-parole des collègues absents de l'UMP. Mais je voudrais quand même me faire l'interprète de leur absence pour répondre à M. PRIGENT, à moins que vous ayez quelque chose à dire. Ils ont organisé ce soir une réunion. Compte tenu des différentes dates proposées pour le conseil municipal, qui ont changé au moins trois fois, ils n'ont pas pu annuler cette réunion. C'est pourquoi, ils sont absents. J'espère que le motif de la municipalité n'est pas pour assister au

meeting de M. MELENCHON de demain. Voilà. Maintenant je reprends sur le compte administratif, si vous le permettez.

Après un apurement des besoins de financement, le résultat de clôture de la section de fonctionnement dégage un excédent net de 3.017.481,77 euros. Cette présentation comptable est donc un point positif à mettre à votre actif. S'agissant du compte administratif, donc du résultat de ce qui s'est vraiment passé en 2010, nous n'allons pas refaire le débat du budget primitif. Néanmoins, nous souhaitons indiquer comment vous êtes arrivés à ce résultat. En effet, quand vous nous présentez le budget, vous nous jouez la pièce : demain, on rase gratis. Mais demain, c'est le compte administratif et c'est donc aujourd'hui que l'on peut en parler. Je vous cite, au moment du budget primitif, et je vais vous donner le résultat des courses. Vous avez dit : *Nous savons que les dispositions législatives retenues contrarient fortement ces objectifs, les vôtres, voire heurtent l'intérêt légitime des habitants.* Votre budget était construit sur trois points, on va dire plus simplement sur trois engagements.

Le premier point, c'était une augmentation des taxes locales. Cela, bravo, vous avez réussi. C'est fait. Vous l'avez réussi, cet objectif. Augmentation des impôts en masse 1,76 % et augmentation en niveau de près de 3 %. Y compris sur la taxe professionnelle pour laquelle vous nous aviez indiqué que cela allait être une catastrophe. En fait, l'effondrement promis ne s'est pas passé.

Le deuxième point de vos objectifs, c'était de nous dire qu'il y aurait des abaissements ou des diminutions plutôt des dotations. Cela est faux. Le compte administratif le démontre. Elles ont augmenté en 2010 sur le compte administratif 2009, de 1,29 %.

Le troisième point sur lequel vous étiez engagés, c'était une volonté de garder les capacités de développement et de travaux. Là encore, sur ce troisième objectif, c'est faux car les dépenses d'équipement n'ont été réalisées qu'à 58 % soit 1 million de moins de travaux pour nos concitoyens que l'année précédente.

Pour ces quelques raisons, nous voterons contre les points 1/ à 8/. »

### **M. le Maire**

« M. JEANNE, vous avez fait état des mêmes tendances effectivement. D'ailleurs, dans le rapport, c'est précisé en tête de chapitre, au petit a), recettes réelles de fonctionnement. Certes, elles baissent peu mais elles baissent quand même. C'est un fait. Je ne l'ai pas inventé. Je crois savoir quand même, en lisant un peu la presse et pas seulement la mienne, que de nombreux maires par ailleurs soulèvent cette question. Et je suis étonné – mais je ne suis pas pour que l'on lance le débat ce soir, on a eu l'occasion de le faire au moment du débat d'orientations budgétaires et du vote du budget primitif – de ce que vous ne fassiez pas état de la réforme fiscale dont on voit bien aujourd'hui les effets extrêmement négatifs pour la population. La contribution est de plus en plus faible pour le monde économique mais la compensation, évidemment pour qu'elle se fasse, se fait au détriment des familles. La dernière fois, j'ai eu l'occasion au moment du vote du budget primitif de faire état de la répartition en pourcentage entre 2008, 2009, et 2010, 2011. Le rapport est de plus en plus en défaveur des impôts ménages. Ce qui est « fort de café », c'est de nous accuser d'être amenés à augmenter de manière maîtrisée, je l'ai dit dans mon introduction, je pense que cela reste maîtrisé, mais il est « fort de café » d'arguer du fait que nous sommes là pour augmenter de manière un peu inconsidérée les impôts ménages alors que par ailleurs vous ne dites rien de l'impôt économique. C'est votre choix. Nous en prenons acte.

Je vous propose de passer au vote. »

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**36 votes pour dont 11 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche,  
de progrès, écologistes et de personnalités)**

**2 votes contre dont 1 procuration**

**(Groupe Divers droite)**

**3 abstentions**

**(Groupe « La passion de Champigny-Centristes et républicains » -**

**« Gauche citoyenne/Europe écologie »)**

**M. le Maire est sorti de séance avant le début du débat et n'a pas participé au vote.**

**2**

Compte administratif 2010 du budget annexe d'assainissement.

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

**Rapport présenté par M. FAUTRE.**

**M. FAUTRE préside toujours la séance**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**38 votes pour dont 11 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche,  
de progrès, écologistes et de personnalités –**

**Groupe « La passion de Champigny-Centristes et républicains »)**

**2 votes contre dont 1 procuration**

**(Groupe Divers droite)**

**1 abstention**

**(« Gauche citoyenne/Europe écologie »)**

**M. le Maire est sorti de séance avant le début du débat et n'a pas participé au vote.**

Entrée en séance de Mme BOLLINGER à 21h

**3**

Affectation du résultat du compte administratif 2010 du budget principal ville

**Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par M. FAUTRE.**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**37 votes pour dont 10 procurations**

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche,  
de progrès, écologistes et de personnalités)  
2 votes contre dont 1 procuration  
(Groupe Divers droite)  
3 abstentions  
(Groupe « La passion de Champigny-Centristes et républicains »-  
« Gauche citoyenne/Europe écologie »)

**4**

Affectation du résultat du compte administratif 2010 du budget annexe assainissement

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

**Rapport présenté par M. FAUTRE.**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**40 votes pour dont 10 procurations**

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche,  
de progrès, écologistes et de personnalités –  
« Gauche citoyenne/Europe écologie »

Groupe « La passion de Champigny-Centristes et républicains » )  
2 votes contre dont 1 procuration  
(Groupe Divers droite)

**5**

Compte de gestion de la ville présenté par le receveur municipal pour l'exercice 2010

**Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par Mme TERRADE.**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**38 votes pour dont 10 procurations**

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche,  
de progrès, écologistes et de personnalités – « Gauche citoyenne/Europe écologie »)

2 votes contre dont 1 procuration  
(Groupe Divers droite)  
2 abstentions  
(Groupe « La passion de Champigny-Centristes et républicains »)

**6**

Compte de gestion d'assainissement présenté par le receveur municipal pour l'exercice 2010.

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

**Rapport présenté par Mme TERRADE.**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**40 votes pour dont 10 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche,  
de progrès, écologistes et de personnalités –**

**« Gauche citoyenne/Europe écologie »**

**Groupe « La passion de Champigny-Centristes et républicains »)**

**2 votes contre dont 1 procuration**

**(Groupe Divers droite)**

**7**

Décision modificative n°1 postérieure au Budget Primitif 2011 – Budget Ville

**Commission concernée :**

**Toutes**

**Rapport présenté par Mme TERRADE** qui fait état des questions posées par M. JEANNE lors de la séance de la 1<sup>ère</sup> commission et des réponses données.

**M. JEANNE** a pose en commission un certain nombre de questions qui ont pour la plupart reçu réponse :

1-A propos de la taxe sur les surfaces commerciales : TASCOM : + 385 139€ : il a demandé pourquoi le surplus par rapport au BP 2011 était aussi important.

Il lui a été indiqué que c'est parce que le montant de la TASCOM n'avait pas été inscrit au BP 2011, comme ce fut le cas pour les recettes nouvelles issues de la réforme de la TP (IFER, CVAE). Le montant de 385 139€ correspond au montant notifié à la commune pour 2011.

2-A propos des charges exceptionnelles : annulations de titres sur exercices antérieurs :  
+ 100 000€ :

M. JEANNE a demandé quel était le montant des titres à annuler concernant le dossier Valette cité dans le rapport.

Il lui a été répondu qu'il était de 65 000€.

Après vérification, ce montant s'établit à 64 554€ frais de poursuites inclus, et à 62 465€ pour le principal de la dette, qui est donc le montant à annuler.

Mme TERRADE en commission a par ailleurs expliqué que les titres sont à annuler, suite à une décision de justice (jugement du TGI de Créteil en date du 30/09/2010).

3-M. JEANNE a enfin demandé si un huissier de justice serait saisi afin que la ville récupère sa créance dans l'affaire Valette.

La réponse n'a pas été apportée en commission.

Selon le compte-rendu de la réunion (rédigé par la DGFIP (Direction générale des finances publiques)) qui s'était tenue le 2 mars 2011 en mairie sur ce dossier (Ville –Trésor Public) :

1-les nouvelles poursuites seront fondées sur la base des décisions judiciaires exécutoires conformément aux dispositions de l'instruction codificatrice des Finances Publiques sur le recouvrement des recettes des collectivités locales du 13 décembre 2005.

2-une nouvelle hypothèque judiciaire sera inscrite sur le bien des époux Valette en vertu des décisions judiciaires exécutoires. Une mainlevée sera délivrée pour les inscriptions de novembre 2005 et février 2006 prises sur la base des titres rendus caducs par le jugement du 30 septembre 2010.

3-la procédure de saisie immobilière (articles 2204 à 2217 du code civil) sera ensuite poursuivie à l'initiative de Maître TACNET (l'avocat du Trésor)

**Il est procédé au vote selon la M14 par chapitres (et opérations) et par nature ainsi que le conseil municipal en a décidé dans sa séance du 26 juin 1996.**

### **Toutes les dépenses et tous les crédits**

En particulier :

- |  |                     |
|--|---------------------|
| - Total des dépenses de fonctionnement :                           | 7 478 814,93 euros  |
| - Total des recettes de fonctionnement :                           | 7 478 814,93 euros  |
| - Total des dépenses d'investissement:<br>(hors restes à réaliser) | 10 864 036,47 euros |
| - Total des recettes d'investissement:<br>(hors restes à réaliser) | 13 951 208,55 euros |

#### **Sont ADOPTES A LA MAJORITE**

**38 votes pour dont 10 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche,  
de progrès, écologistes et de personnalités –  
« Gauche citoyenne/Europe écologie »)**

**4 votes contre dont 1 procuration**

**(Groupe Divers droite -**

**Groupe « La passion de Champigny-Centristes et républicains »)**

A l'exception du chapitre 011 – charges à caractère général : 127 930,40 euros adopté comme suit :

#### **ADOPTE A LA MAJORITE**

**37 votes pour dont 10 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche,  
de progrès, écologistes et de personnalités)**

**4 votes contre dont 1 procuration**

**(Groupe Divers droite -**

**Groupe « La passion de Champigny-Centristes et républicains »)**

**1 abstention**

**( « Gauche citoyenne/Europe écologie »)**

### **8**

Décision modificative n°1 postérieure au Budget Primitif 2011 – Budget annexe d'assainissement

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**3<sup>ème</sup> commission** : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

**Rapport présenté par Mme TERRADE.**

**Il est procédé au vote de la même manière que pour la décision modificative n° 1 Ville par chapitres.**

**Toutes les dépenses et tous les crédits**

En particulier :

- Total des dépenses de fonctionnement :	62 397,59 euros
- Total des recettes de fonctionnement :	62 397,59 euros
- Total des dépenses d'investissement: (hors restes à réaliser)	317 481,32 euros
- Total des recettes d'investissement: (hors restes à réaliser)	564 753,32 euros

**Sont ADOPTES A LA MAJORITE**

**40 votes pour dont 10 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche,  
de progrès, écologistes et de personnalités –**

**« Gauche citoyenne/Europe écologie » -**

**Groupe « La passion de Champigny-Centristes et républicains »)**

**2 votes contre dont 1 procuration**

**(Groupe Divers droite)**

## **DIRECTION GENERALE ADJOINTE**

**9**

Décision de dissolution de l'Office Public de l'Habitat (OPH) de Champigny sur Marne

**Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> commission** : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique/Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par Mme PASQUIER.**

« La question du logement et singulièrement celle du logement social est une question centrale dans la vie quotidienne de nos concitoyens. Depuis de nombreuses années, notre commune œuvre à répondre aux besoins qui s'expriment en la matière. C'est en ce sens qu'elle a créé l'OPHLM. Au fil des années, de profondes transformations se sont déroulées, modifications de missions, de statuts, de financements. En 2009, la loi MOLLE a marqué une rupture forte tant sur la conception du logement social et sa finalité que sur sa gouvernance : spécialisation du logement social pour les populations les plus en difficulté par l'abaissement

des plafonds de ressources et la mise en place du surloyer de solidarité, prise de contrôle du 1 % logement et ponction de ses financements pour se substituer à l'Etat dans ses responsabilités financières vis-à-vis de l'ANRU, volonté de faire disparaître la gestion de proximité des organismes en mettant en place des critères obligatoires de regroupement, contrôle renforcé de l'Etat par la signature de conventions d'utilité sociale. A ces dispositions de la loi MOLLE est venue se rajouter la décision de taxer les organismes de logement social et les locataires à hauteur de 25 % des loyers. Toutes ces mesures ont été prises par le gouvernement, également en cohérence avec les projets de réforme des collectivités territoriales.

C'est ainsi que le nouvel article L 421-1 du code de la construction oblige maintenant les organismes de moins de 1.500 logements et n'ayant pas construit 500 logements dans les dix dernières années à disparaître ou se regrouper. L'OPH de Champigny se trouve dans cette situation puisqu'il comprend 550 logements et n'a pu, faute de moyens financiers, entreprendre des programmes de construction. Dans ce contexte, le bureau et le conseil d'administration de l'OPH ont jugé qu'ils ne pourraient être soumis à des décisions de dissolution et de regroupement autoritaire qui ne respecteraient pas les intérêts des locataires, des campinois et remettraient en cause les orientations municipales. Différentes hypothèses ont été étudiées : Maintien de la structure en l'état, c'était courir le risque d'une dissolution pure et simple. Fusion volontaire avec un autre OPH mais l'absence d'OPH communaux proches aurait conduit à retenir un OPH de grande taille et n'aurait pas permis de dégager de retours financiers. Création d'une SA HLM en coopération avec d'autres organismes, mais là encore la solution était un peu trop complexe et n'aurait pas pu bénéficier d'agrément. Procéder par bail emphytéotique, là encore notre commune n'y aurait trouvé aucun intérêt. Ces quatre hypothèses ont été écartées.

Une cinquième a été retenue, à savoir la cession à une SEM ou à une SA d'HLM. Cette cession en outre permet de dégager un excédent, boni obligatoirement affecté à des projets de logement social. Ce boni serait accordé à la collectivité de rattachement, donc la ville, sur la base d'une convention d'utilisation signée avec l'Etat. Deux organismes ont présenté une proposition de rachat, à savoir la SEMIDEP et IdF Habitat. Ils ont été auditionnés par le conseil d'administration de l'OPH. L'examen de ces deux offres a été réalisé avec les critères suivants : Tout d'abord, permettre la poursuite de la politique municipale de logement social, ce qui implique que la ville, par le biais d'administrateurs, doive participer pleinement à la définition des orientations stratégiques de l'organisme. Ensuite, le repreneur doit justifier des compétences nécessaires pour mener une politique de loyers maîtrisés et assurer la situation des personnels. Troisièmement, le repreneur doit bénéficier d'une situation saine afin de prévenir tout risque de déséquilibre. Quatrièmement, enfin, dans un contexte où les besoins en matière de construction sont énormes – je rappelle l'objectif régional y compris soutenu par le gouvernement de 70.000 logements par an au plan de la région – le dispositif doit permettre de dégager les moyens d'intervention et de soutien à la construction.

Pour le premier critère, la SEMIDEP et IdF affirment des engagements analogues. Pour le deuxième critère, la SEMIDEP propose la participation de la ville au pacte d'actionnaires qui est construit autour de la ville de Paris et de partenaires qui en dépendent. Pour IdF, la ville est déjà partie prenante d'un pacte d'actionnaires dans lequel notre commune pourrait être encore mieux entendue. Pour le troisième critère, les deux organismes disposent d'un patrimoine important. Pour IdF, campinois à plus de 50 %. Les engagements des repreneurs sont proches. Toutefois, la différence majeure réside dans la propriété de son patrimoine par IdF alors que la SEMIDEP est une SEM de gestion pour d'autres collectivités. Pour le quatrième critère, la SEMIDEP a proposé, avec le transfert du patrimoine de l'OPH, que la ville soit destinataire d'un boni de 3,7 millions d'euros et d'une entrée dans le pacte d'actionnaires à hauteur de 20 %. La proposition d'IdF portait, elle, sur un boni de l'ordre de

9,253 millions d'euros. Le conseil d'administration a émis un avis plutôt favorable à la proposition d'IdF et a mandaté le président pour poursuivre les négociations. Le 2 novembre 2010, le conseil d'administration de l'OPH a décidé de retenir la proposition d'IdF Habitat. Le prix de cession est donc de 24,3 millions d'euros et permet de dégager un boni de 15 millions environ. Un protocole d'accord préalable à la cession a été approuvé qui reprend tous les critères que j'ai mentionnés tout à l'heure, et a été approuvé au conseil d'administration du 31 mars. Il vous a d'ailleurs été transmis lors du dernier conseil municipal du mois de juin. Le conseil de ce soir est appelé à voter la délibération décidant la dissolution de l'OPH de Champigny et autorisant le Maire à engager les négociations avec l'Etat pour la définition de la convention d'utilisation du boni. La dissolution fera l'objet d'un décret ministériel et un arrêté ministériel désignera le liquidateur. Le boni sera mis à disposition sur un compte du Trésor et la commune procédera par appel de fonds en fonction des projets à financer au coup par coup.»

### **Intervention de M. FUCHS**

« Vous nous proposez la dissolution de l'Office public de l'habitat. On en est à la phase finale d'une certaine politique qui a négligé de développer cet Office et cette politique, c'est vous qui l'avez menée. Vous n'étiez pas Maire au début mais c'est cette majorité qui a refusé de faire les investissements qui auraient été nécessaires et qui auraient permis à cet Office de continuer à vivre, ce qui me paraît important surtout, comme le soulignait le rapporteur, face à la crise très grave du logement social que nous avons aujourd'hui. Vous nous demandez de procéder à la dissolution.

Je ne comprends pas cette impatience. On aurait pu attendre d'avoir le résultat des négociations que vous allez mener avec M. le préfet et sans doute M. le préfet va-t-il s'adresser à Mme la secrétaire d'Etat au logement. Il y a là un certain nombre de choses qui vont se discuter avant de décider de la dissolution. On aurait donc pu attendre ces résultats pour juger de ce que nous allons pouvoir faire de ce boni. Vous êtes très pressés. Ce boni d'ailleurs, à mon avis, il va falloir faire très attention ce que nous en ferons. Il doit servir, comme l'a d'ailleurs demandé le congrès des HLM dès 2010 de façon pressante, à des constructions de logements sociaux. Mais si ce boni servait à financer de nouvelles constructions d'IdF Habitat, je pense que les magistrats de la Cour régionale des comptes fronceraient les sourcils parce qu'il s'agirait d'une subvention déguisée. Je crains que nous n'arrivions à une situation que nous avons déjà mais qui va être renforcée de ce fait par la dominance d'un seul organisme, dominant ou majoritaire, il n'est pas seul heureusement, mais la dominance majoritaire d'un seul organisme sur le logement social à Champigny, je ne pense pas que ce soit une bonne chose pour le développement du logement social que d'avoir un organisme qui a en main la majorité du parc sur une ville comme chez nous.

Pour toutes ces raisons, je voterai contre. »

### **Intervention de M. JEANNE**

« M. le Maire, sur cette délibération bien évidemment nous voterons contre. Cela ne vous étonnera pas compte tenu de mes interventions au précédent conseil. Notamment, même si l'on peut partager un certain nombre de points évoqués par Mme PASQUIER, effectivement la question de la situation du logement en Ile de France est tendue, difficile. Effectivement, on peut regretter que 25 % aient été ponctionnés sur les Offices. On peut être d'accord avec tout cela. Pour autant, faut-il aller dans le choix que vous faites ? Ce sont deux sujets qui ne sont pas forcément liés. Vous le faites parce qu'au fond, il faut rappeler, je l'avais déjà mentionné au dernier conseil municipal, que cet organisme vous l'avez tué vous-même. Vous auriez pu le développer depuis de nombreuses années. Contrairement à ce que disait notre collègue M. SCHMITT, je n'ai pas dit que vous aviez liquidé le logement social. J'ai dit que vous aviez

liquidé l'Office public des HLM de Champigny à l'époque. En effet, vous avez toujours refusé de le développer. Vous avez fait un choix qui était de permettre à d'autres opérateurs d'intervenir sur le foncier à Champigny, souvent le même, l'opérateur IdF Habitat, celui-là même qui rachète aujourd'hui cet Office à bon compte.

Par ailleurs, je vous signale, M. le Maire, que je vous avais demandé officiellement des documents au cours du dernier conseil municipal. Vous vous étiez engagé à nous les communiquer. Je pense qu'il aurait été un minimum de le faire par rapport à cette décision. Vous ne l'avez pas fait. Je n'ai pas eu l'état des surfaces des 551 logements. Cela aurait permis quand même d'avoir une meilleure approche sur la valorisation des biens en question. Pour autant, je crois que vous avez rendez-vous très rapidement chez le notaire. C'est quand même un document qui est obligatoire au regard de la réglementation. Par ailleurs, même si l'on a eu quelques explications de la part de Mme PASQUIER, concernant le choix de la candidature, on n'a pas eu le rapport de la commission qui a analysé ces candidatures. Je dois dire que le fait que vous évoquiez que le boni soit plus important auprès d'IdF Habitat n'est pas forcément un élément qui, pour moi, soit des plus probants. On voit bien ce qui va être fait au final. Mettons-nous la manne financière de côté pour pouvoir construire un peu plus c'est-à-dire servir l'objectif politique qui est le vôtre, c'est-à-dire arriver, comme vous l'avez déclaré, à 50 % de HLM. Vous dites autour des gares, ce n'est pas la réalité. On va le voir dans une prochaine délibération. Le "autour des gares" démarre de la Fourchette de Champigny et arrive jusqu'au Bois l'Abbé, à la limite du Plessis. On est vraiment sur l'ensemble de la commune. On n'est pas du tout dans cette approche.

Enfin, je voudrais relever aussi votre approche qui m'a, je dois dire, relativement étonné. Allons, pas tant que cela mais elle n'est pas quand même très démocratique. Vous nous avez dit la dernière fois : on a fait preuve de transparence. L'argument que vous avez avancé pour démontrer cette transparence, c'était de nous dire que vous nous aviez informés en réunion des présidents de groupe. Informer, ce n'est pas être transparent. Informer, c'est donner une information lapidaire et ce n'est pas donner tous les éléments du dossier pour pouvoir parfaitement l'analyser et prendre une position par rapport à celui-là. Cela a été diffusé un peu au dernier moment, en sachant que cette affaire a démarré, il y a maintenant un an. C'était en juin 2010. Si on prend votre raisonnement, M. le Maire, vous auriez dû voter sans même réfléchir, en tout cas les membres de votre formation politique à l'Assemblée Nationale, sur la réforme des retraites. Là aussi, une information a été communiquée. Le débat a eu lieu sur ce sujet. Même chose, on aurait aimé avoir là aussi un débat transparent. Ce n'est pas donner une information en disant : on va vendre l'Office, on s'interroge. Vous n'aviez d'ailleurs pas dit : on va vendre l'Office, mais : on s'interroge sur l'opportunité de vendre l'Office. S'interroger, c'est une chose. Arriver à un acte de cession, comme celui que vous avez engagé, en est une autre. On a là au fond un peu votre conception de la démocratie. Il suffit de donner une information et cela ira bien pour engager le processus que l'on veut faire. C'est un peu comme quand on veut interdire à certaines formations politiques d'organiser un débat démocratique au sein même de leur commune.

Pour toutes ces raisons, bien évidemment, plus des questions aussi juridiques qui se posent sur cette délibération comme sur la précédente, nous voterons contre cette délibération. »

### **Intervention de M. CHEVALIER**

« Mme PASQUIER, votre rapport est fourni mais il n'est pas très convaincant. Au dernier conseil, la majorité municipale a voté la cession-acquisition du patrimoine de l'OPH campinois à la société d'HLM IdF habitat. L'opposition a voté contre car un OPH est en fait un outil de service public à la disposition de notre commune. Le vendre à une société anonyme est, de notre point de vue, une décision qui est contraire à vos valeurs et qui est contraire aussi à nos propres valeurs. D'autant plus que cette décision ne nous apparaît pas très

transparente, comme cela vient d'être signalé, car il y a des conséquences. En effet, il y a une cession d'un patrimoine appartenant à cet Office. Il y a des salariés et les salariés avec leur statut. Aujourd'hui, dans la suite logique du conseil municipal du 17 juin, vous décidez de dissoudre l'OPH et vous justifiez cette décision, comme d'habitude, en prétextant que c'est la faute des autres. En l'occurrence, les autres, c'est l'Etat, c'est M. APPARU.

Je vous rappelle que votre Office, si vous ne le savez pas, parce que tout le monde ici n'était pas né à cette époque, a été créé en 1958. Et vous avez construit 551 logements en un demi-siècle. A qui la faute si vous devez aujourd'hui prendre d'autres décisions ? A la réunion des présidents, Monsieur le Maire, le 29 septembre 2010, vous aviez déjà condamné l'OPH puisque vous disiez que *les sociétés coopératives et les sociétés anonymes étaient des formules plus opérantes*. Venant de votre part, je suis assez étonné, surtout que la transformation au 1<sup>er</sup> février 2007 des Offices municipaux en EPIC – et vous devez comprendre ce dont je parle – donne la souplesse que vous souhaitiez tout en gardant l'esprit de service public. L'Union sociale pour l'habitat déclare : *Pour une plus grande efficacité territoriale, un mouvement de rapprochement des organismes est en cours par diffusion des coopérations GIE*. En cela, l'Union sociale pour l'habitat confirme ce que dit M. APPARU et M. APPARU confirme ce que dit l'Union sociale pour l'habitat. Comme vous l'avez indiqué dans votre présentation, la loi de finances de 2011 limite – et ce n'est pas les 25 % – à 8 % les prélèvements des ressources des organismes HLM et l'ensemble de ces prélèvements représente 175 millions d'euros pour le territoire français. Il y a d'autres prélèvements mais parlons simplement de celui des organismes. Ce prélèvement participe seulement à financer la « bosse » de l'ANRU. Champigny ne saurait être contre car en fait elle retire de l'ANRU de substantielles subventions qui sont d'ailleurs supérieures au montant que vous versez.

Alors, vous aviez cinq hypothèses. Vous les avez rappelées. Le maintien de l'OPH : le risque de dissolution, Mme PASQUIER, n'est pas avéré. Vous aviez la possibilité de fusionner avec un OPH. Et pourquoi pas Valophis Habitat ? Et pourquoi pas Paris Habitat ? Cela, vous ne nous l'avez pas expliqué. La création d'une société anonyme d'HLM : là, je suis d'accord avec vous, pourquoi aller en créer une puisqu'il y a IdF Habitat. Le bail emphytéotique, c'est une solution. C'est le choix de l'OPH de Nogent. Pour autant, ont-ils eu tort de le faire ? Et la cession, eh bien c'est l'option que vous avez retenue. Votre délibération, M. le Maire, est en fait la chronique annoncée de la mort de l'OPH. Vous l'avez programmée en ne construisant aucun logement pendant de nombreuses années. Maintenant, vous essayez de nous faire croire que ce n'est pas vous qui l'avez voulu. Ces actions concertées ont un but. Elles font aujourd'hui que vous avez entre vos mains tous les leviers de la construction dans notre ville au travers de sociétés que vous contrôlez. La construction des logements locatifs sociaux à Champigny est en majorité dévolue à IdF Habitat. L'accession sociale à la propriété est entre les mains de la COOPIMMO, adossée à IdF Habitat, avec les membres du conseil d'administration qui sont communs le plus souvent, qui sont aussi membres de ce Conseil municipal ou très proches de ce conseil. Enfin, le troisième étage de la fusée, c'est la SADEV 94. C'est l'aménageur que vous choisissez systématiquement, que vous contrôlez de deux manières : par un actionnariat de la ville mais aussi par un actionnariat d'IdF Habitat. Dernier étage de la fusée, c'est l'outil de préemption. Vous interdisez pratiquement que toute autre forme de construction privée existe à Champigny, obérant ainsi le parcours résidentiel des campinois. »

### **Intervention de M. GUERRIER**

« Je suis un peu étonné du débat car il y a une chose que je n'entends pas dans ce débat, c'est l'intérêt des campinois. Si je refais un peu d'histoire, M. FUCHS, vous dites que IdF est majoritaire à Champigny, c'est faux. Il y a 12.000 logements à Champigny. IdF Habitat n'a pas la moitié des 12.000 logements sociaux, loin s'en faut. Je peux vous rappeler les chiffres

en gros. L'OPAC 75, 2.400, Valophis, 2.300, 3F, 600. Je ne parle pas des autres petits bailleurs. Donc, IdF n'a pas la majorité. Mais ce n'est pas là que je situe le débat.

Ce qui m'a intéressé depuis que je suis élu, et cela fait maintenant fort longtemps, c'était d'essayer de défendre une politique qui soit au service des campinois et au service des demandeurs de logement. Dans cette démarche, pour ce qui me concerne, j'ai réfléchi au schéma qui me paraissait être le plus opportun. A l'époque, alors qu'IdF H Habitat – quand il construisait – mettait à disposition de la ville, et donc des campinois, tous les logements qui n'étaient pas contingentés c'est-à-dire les 30 % obligatoires du préfet et les logements du 1 % patronal, ce qui veut dire qu'il mettait à disposition de la ville environ 50 % de son patrimoine. Dans la même période, Paris-Habitat relogeait 7 % des campinois. C'était l'Opac 75 à l'époque. Il relogeait 7 % des campinois. Effectivement, moi, j'ai suivi les orientations qui permettaient de répondre aux demandeurs de logement campinois. Et heureusement, parce que ce sont des milliers de campinois qui aujourd'hui ont pu trouver un logement social et qui sont d'ailleurs satisfaits globalement, si j'en crois les enquêtes de satisfaction qui sont réalisées, à travers cette politique que nous avons défendue.

Ce qui me guide aujourd'hui, ce qui nous guide aujourd'hui, c'est exactement la même chose. Dans une situation, parce que je veux bien que l'on nous reproche tous les maux du monde mais ce n'est quand même pas nous qui avons fait les lois qui obligent les petits offices HLM à disparaître. Il ne faut quand même pas exagérer. Après, on peut dire que nous aurions pu faire ceci ou nous aurions pu faire cela ou ce n'est peut-être pas complètement obligatoire, d'accord. Les lois, ce n'est pas moi qui les ai votées. Nous étions contre ces lois. Et si aujourd'hui elles existent, c'est bien parce que d'autres qui sont dans cette salle aujourd'hui les ont soutenues. Aujourd'hui, on est dans une situation où la majorité municipale réfléchit de manière logique à ce qui peut être le mieux pour la satisfaction des campinois en tant que demandeurs de logement mais aussi en tant qu'habitants de cet organisme HLM, en préservant tous leurs acquis. Cela a été dit, pas d'augmentation des loyers, la même gestion sociale. Des engagements extrêmement précis ont été pris.

Pour moi, c'est cette démarche-là qui a primé et qui continuera à primer. Je voulais le dire ce soir parce que j'entends : vous avez fait ceci, cela. Mais alors, les demandeurs de logement, l'intérêt des campinois, cela, c'est le moindre de vos soucis. Je voulais apporter cette participation au débat. En tout cas, je suis satisfait parce que je pense que l'on a fait le choix qui était le meilleur dans l'intérêt des campinois, dans l'intérêt du développement social parce que, oui, il y a 3.800 demandeurs aujourd'hui, oui, l'argent récupéré va servir à construire du logement et tant mieux pour les demandeurs campinois. »

### **M. PRIGENT**

« C'est simplement par rapport à notre ami M. GUERRIER. Il a parlé du logement social patronal. Non, il ne s'agit pas du logement patronal. Il s'agit effectivement du 1 % qui est un salaire différé. Je crois que c'est important de faire la différence. Je suis d'accord avec ce qu'il a dit. »

### **Intervention de M. le Maire**

« Merci. Je vais ajouter quelques éléments.

Tout d'abord, sur toutes les questions de transparence, je voulais vous dire à la fois que la société HLM IdF Habitat, comme toutes les sociétés HLM, est sous le contrôle légitime non pas de la Chambre régionale des comptes, mais de la MIILOS. Tout cela est transparent. Vous pouvez évidemment obtenir tous les éléments que vous souhaitez. D'ailleurs, le récent rapport de la MIILOS concernant l'Office dont je viens de parler a donné une appréciation extrêmement positive.

Concernant l'urgence, je veux bien mais je vous l'ai répété au dernier conseil municipal. Voilà, va-t-on laisser ces 550 locataires dans une situation où, l'année dernière, un quart de leur loyer était prélevé par l'Etat ? Vous me dites, M. CHEVALIER, c'est normal, c'est de l'argent pour l'ANRU. Oui, mais pensez-vous que c'est légitime que les gens des Mordacs payent pour réparer les Mordacs ? C'est eux qui doivent payer ? Vous voyez, à ce niveau je pense qu'il y a quand même un problème. On a été soumis à une taxe spéciale parce que l'on a été accusés – c'était une gestion de bon père de famille et avec 3,5 millions en caisse, on ne pouvait pas se lancer dans des constructions extraordinaires – mais nous avons été accusés d'être de mauvais gestionnaires par la loi de Mme BOUTIN. Et donc, l'année dernière, taxe spéciale votée par les députés UMP, les Offices HLM payent, et donc les locataires payent. Un quart des loyers s'est envolé sur l'Office municipal de Champigny pour finalement financer ce que l'Etat ne finance plus. Evidemment, les caisses du ministère du Logement ont été vidées, tout simplement parce qu'on ne les a pas remplies. Il y a des détaxes au titre de la loi SCCELLIER qui sont considérables. Les spéculateurs ne payent pas d'impôt pendant 9 ans pour faire du logement privé dans l'ouest parisien mais les gens des Mordacs, un quart de leur loyer s'envole en impôt non connu d'ailleurs. Et puis, comme c'était tellement énorme, il y a eu protestation du mouvement HLM. Effectivement, cela a été bloqué à 8 %. Mais cela ne l'était pas l'an dernier. Cette année, on ne perdra, excusez-moi du peu, que 200.000 euros. C'est quand même beaucoup pour les gens des Mordacs, vous ne trouvez pas ? Ils ont payé à la place, excusez-moi, des gens qui achètent à l'ouest parisien et qui ne paient pas d'impôt pendant 9 ans. C'est quand même cela le problème. Il n'y a plus d'argent pour les HLM. En revanche, on fait payer des gens modestes. Les loyers de l'OPHLM sont les plus bas de Champigny. On fait payer des gens extrêmement modestes, des retraités. Et un quart de leur argent, mais cela ne vous dérange pas, s'envole et on ne dit rien. Oui, il y avait urgence.

Deuxièmement, à partir du moment où nous protégeons ces 550 locataires, vous avez le protocole dans vos dossiers, vous verrez. Du point de vue démocratique, excusez-moi, M. JEANNE, on a même proposé de laisser un conseil d'administration bis aux côtés du conseil d'administration de IdF Habitat, qui sera un comité consultatif qui sera le garant que la soudure se fait bien et que les engagements sont respectés. J'ai fait le tour de toutes les cités concernées à deux reprises, d'abord pour annoncer que l'on commençait la réflexion, ensuite pour présenter ce que nous avons décidé. Je pense que cela compte. Il est venu à peu près un locataire sur quatre. Ce n'est pas négligeable. Si vous voulez, ce n'est pas une surprise. Vous faites les effarouchés aujourd'hui en disant : malheur, cela va servir au logement. Heureusement que cela va servir au logement ! Alors, oui, que va-t-on faire de ce boni, de la soultte, après l'achat par IdF Habitat ? On va en discuter en conseil municipal. On en discutera tous les ans. C'est un accord à chaque fois avec l'Etat.

Déjà, on a eu l'accord de l'Etat sur la cession d'aujourd'hui. J'ai là le courrier : *compte tenu du protocole d'accord préalable à cette cession ainsi que des dispositions de la convention régissant les conditions d'utilisation du boni de liquidation de l'OPH de Champigny qui a fait l'objet de négociations avec les services de l'Etat, j'émet un avis favorable à cette cession.* C'est signé par l'ingénieur des Ponts et Chaussées, chef de service habitat et rénovation urbaine à la préfecture du Val de Marne, M. Arnaud LORENTI. Tout cela est à discuter sous contrôle de l'Etat. Sauf à ce que vous racontiez que le préfet fait n'importe quoi, je pense que vous êtes mal engagés quand vous essayez de créer le doute sur la validité, la transparence, etc.

Que fera-t-on du boni ? Je l'évoquais tout à l'heure. Pour quatre cinquièmes, ce sera de la construction nouvelle et pour un cinquième, on va privilégier deux sites, justement qui sont dans l'héritage de l'OPH : la rénovation de Salengro, un bâtiment qui est en face de la Planchette, et également la cité Bring qui a besoin d'une rénovation complète. C'est une cité d'urgence que l'on avait d'ailleurs rachetée à une époque à la ville de Paris. Vous avez donc

tout dans les mains. Que voulais-je dire encore ? Il y aura diversité puisque, de toute façon, tous les ans on aura à renégocier avec la préfecture. Ne vous inquiétez donc pas, il n'y aura pas un monopole pour un organisme. Il y a de la diversité. On vient, tout récemment d'ailleurs, de confier une nouvelle construction à Valophis. Vous verrez qu'il y aura de la diversité. Des permis viennent d'être délivrés pour l'Immobilière 3F, etc. Vous nous faites un mauvais procès.

Un dernier mot concernant les salariés. Contrairement à ce que je vous avais dit au dernier conseil, ce n'est pas un mais deux salariés qui n'ont pas rejoint pour le moment la proposition de reprise faite par IdF. S'ils ne changent pas d'avis, de toute façon ils seront intégrés comme agents de la commune, comme nous nous y sommes engagés. Evidemment, il faudra qu'ils admettent aussi les places et les services où on les affectera.

Je voulais vous dire que vraiment, vous nous faites un mauvais procès. Comme l'a rappelé à juste titre M. GUERRIER à l'instant, on ne peut pas nous accuser, nous, d'avoir fait la loi BOUTIN, quand même. On ne peut pas nous en faire grief. On peut tout nous dire mais on ne peut pas nous reprocher à nous d'avoir fait les lois qui aujourd'hui font exploser les petits offices et poussent au remembrement. D'ailleurs, M. SCHMITT, puisque l'opposition est membre du conseil d'administration de l'OPH, a voté pour au conseil d'administration de l'OPH. C'était bien que vous ayez cette information. »

### **ADOPTE A LA MAJORITE**

**37 votes pour dont 10 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités)**

**5 votes contre dont 1 procuration**

**(Groupe Divers droite -**

**Groupe « La passion de Champigny-Centristes et républicains » -  
« Gauche citoyenne/Europe écologie »)**

## **DIRECTION DES INITIATIVES PUBLIQUES ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

**10**

Attribution des subventions 2011 aux associations et groupements à caractère local

### **Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**4<sup>ème</sup> commission :** Solidarité / Action sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions sur les handicaps, Politique en direction des seniors, Droits des Femmes.

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**6<sup>ème</sup> commission :** Politique culturelle / Politique sportive / Projets de solidarité internationaux / Jumelage / Initiatives Festives / Vie associative / Immigration / Droits et Citoyenneté des résidents étrangers

**Rapport présenté par M. KUENGIENDA.**

**Intervention de M. PRIGENT**

« Je pense qu'il y a des associations qui n'avaient pas fait de dossiers suffisamment dans les temps. Il y aura donc, je suppose, en octobre une mise à jour. Je pense à France Palestine par exemple. »

#### **Intervention de M. le Maire**

« Absolument. On verra effectivement sur les subventions de fonctionnement. On aura d'ailleurs une subvention en fin de conseil mais particulière sur un projet, à ce propos. »

#### **Intervention de M. CHEVALIER**

« Bien entendu, nous allons voter les subventions. Je vais reposer la question que j'ai déjà posée, il y a quelques semaines ou quelques mois, concernant une association qui est en fait le pendant du Secours populaire. Je parle du Secours catholique. Vous m'aviez demandé à l'époque qu'ils envoient un dossier. Ce dossier, vous l'avez reçu, je pense. Je ne le vois pas apparaître dans les tableaux. Je m'en étonne donc. »

#### **Intervention de M. BLIMI**

« Je n'ai reçu aucune demande du Secours catholique. Toutes les demandes sont étudiées par les services et par moi-même. Apparemment, nous n'avons rien reçu. »

#### **Intervention de M. le Maire**

« Dans l'intervalle, M. GUERRIER en dira peut-être un peu plus, ils ont été relogés de façon tout à fait intéressante avec des travaux de la part de la ville. Ils étaient dans un sous-sol loué par l'OPAC de Paris, par Paris Habitat, sous une tour au Bois l'Abbé, dans des conditions où ils étaient inondés souvent, avec de gros problèmes. Je laisse le soin à M. GUERRIER d'expliquer comme ils sont installés aujourd'hui. »

#### **Intervention de M. GUERRIER**

« J'ai déjà eu l'occasion de le dire la dernière fois. Le Secours catholique ne dépose pas, en tout cas je n'ai pas connaissance qu'il dépose, de demande de subvention. Mais on intervient de manière différente. Comme M. le Maire vient de le rappeler, ils étaient logés au 40 avenue Boileau. Après des déboires importants liés à la vétusté de cette tour, on a été amenés à les reloger au square Jean Goujon dans des locaux que l'on a remis pratiquement à neuf et restructurés pour eux. D'ailleurs, il me semble avoir dit que l'on pouvait vous donner le montant des travaux réalisés pour accueillir le Secours catholique dans ces nouveaux locaux au 13 square Jean Goujon. Ils sont dans une situation tout à fait agréable par rapport à ce qu'ils ont pu vivre dans la dernière période. Ils sont très satisfaits d'être installés là. Je pense que c'est dans ce cadre que le Secours catholique travaille avec la ville de Champigny et jusqu'à ce jour, je ne pense pas qu'il soit dans leur objectif obligatoirement de déposer un dossier de subvention compte tenu des efforts déjà faits entre la municipalité et le Secours catholique par ailleurs. »

#### **M. CHEVALIER**

« Je ne vais pas m'appesantir trop là-dessus. Je remercie la municipalité et M. GUERRIER en particulier pour le nouveau local. Si M. BLIMI veut que je lui donne le double du courrier qui a été adressé à son attention, je peux le faire. »

#### **Intervention de M. le Maire**

« D'accord. De toute façon, comme l'a souligné M. PRIGENT précédemment, on n'a pas d'obstacle sur les principes généraux que l'on a développés, à ce que la subvention du Secours catholique, si on la retrouve, si vous en envoyez copie, soit bien évidemment traitée au

prochain conseil municipal d'octobre, comme toutes les associations. Il a dû y avoir quelque part un problème. Enfin, ce n'était pas ciblé car on vient de mettre plusieurs milliers, voire plusieurs dizaines de milliers d'euros de travaux en faveur de cette association. C'est beaucoup plus que la subvention annuelle qu'ils sont en droit bien légitimement de demander, et qu'ils recevront d'ailleurs.»

## ADOPTE A L'UNANIMITE

### DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME

#### **11**

Bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'exercice 2010 par la Ville, la SADEV 94, le SAF 94 et l'établissement public foncier d'Ile de France (EPFIF) agissant pour le compte de la Ville en application de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995.

#### **Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique/Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'Information et de la Télécommunication.

#### **Rapport présenté par M. GUERRIER**

### Le conseil prend acte du bilan présenté

#### **12**

Approbation du dossier de modification du PLU

#### **Commission concernée :**

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique/Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

#### **Rapport présenté par M. CHARLES**

#### **Intervention de M. JEANNE**

« On avait eu une discussion, il y a un certain nombre d'années, sur ce que devait être un PLU au moment où l'on était encore sous le POS. Vous nous aviez expliqués à l'époque qu'un PLU était quelque chose de compliqué à mettre en œuvre parce qu'il fallait avoir une approche tout à fait globale. C'était un document d'urbanisme qui devait fonctionner pour 20 voire 30 ans. Au moment du vote du PLU, même si l'on avait remarqué, j'avais même parlé dans cette salle mais pas au sein du conseil municipal, que vous faisiez une révolution culturelle en mettant en avant le développement économique dans ce PLU, ce qui n'était quand même pas la politique des années qui avaient précédé, on a vu qu'il y avait quand même une expression réelle de cela puisque maintenant on a des zones qui sont un peu plus conséquentes en perspective. On est pour autant dans une vision globale que l'on remodifie régulièrement. On ne peut que s'étonner de l'approche à ce niveau. Vous me direz que les choses changent peut-être et il y a nécessité de faire, sans aucun doute, un certain nombre d'aménagements. Mais quand on arrive, c'est d'ailleurs assez comique de voir pour l'avenue Beauregard ce qu'il en est puisque que l'on remodifie cet élément du PLU pour 250 mètres carrés d'espace vert, sachant que la

totalité de la superficie de 6.500 mètres carrés et quelques était normalement dévolue à un espace complètement vert. C'était normalement l'objet de la préemption. On est quand même un petit peu étonné.

Par ailleurs, il y a des points qui, dans ces modifications, ne nous semblent pas aller forcément dans la bonne orientation. Vous êtes revenus sur celle des hauteurs compte tenu de l'inquiétude et notamment des remarques du commissaire enquêteur. Mais il y a encore d'autres points que vous avez souhaité maintenir. Je pense notamment aux questions de limites séparatives qui sont souvent d'ailleurs constitutives de conflits de voisinage et qui n'ont pas été forcément intégrées de façon pertinente. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre cette modification du PLU. Il nous semble que l'approche globale telle qu'elle est menée n'est pas à la hauteur des enjeux sur ces opérations. On en est à la quatrième modification et on a le sentiment qu'il y en aura encore d'autres, en fonction des projets qui vont venir. On a en fin de compte un PLU à tiroirs, modifié tous les ans. »

### **Réponse de M. CHARLES**

« Effectivement, j'ai déjà évoqué cette question avec mon collègue. L'appellation PLU à tiroirs ne me paraît pas très respectueuse de ce travail. Comment peut-on penser cela effectivement quand ce PLU que nous avons voté ensemble en 2007 a été élaboré dans la concertation en 2004, il a mis trois ans, que le nouveau PLU a fait l'objet d'une révision, là c'est une modification. A cette époque, on ne parlait pas de métro évidemment. A cette époque, des projets qui sont évoqués ici n'existaient pas. Sauf à être devin en la matière, il faut trouver malgré tout sur le plan réglementaire des adaptations qui permettent de répondre à des objectifs qui, entre temps, font l'objet d'élaboration de projets partenariaux avec des investisseurs. C'est le cas pour deux d'entre eux. Et aussi en vertu, je viens de le dire, de l'arrivée de ce grand transport en centre ville et du besoin de conforter cette route départementale 4 qui certainement a été perçue en 2004 comme étant un boulevard qui n'évoluait pas à cette époque comme il pourra le faire dorénavant. Je pense que c'est une adaptation qui se fait avec la réponse à des besoins nouveaux, avec l'expression aussi de besoins nouveaux.

Je ne vais pas aller chercher les statistiques, ce serait trop fastidieux. Dans une collectivité de la taille de la nôtre, une modification de PLU, je ne sais pas si c'est au rythme comme vous le dites d'une fois par an, je dis cela d'une manière un peu générale. Il est fréquent que, dans les collectivités, les grandes villes, on modifie le PLU en cours de route parce que l'on a besoin d'avoir un règlement adapté à ce que l'on veut faire. Ce qui n'empêchera pas d'ailleurs peut-être, on verra cela ensuite, à un autre moment, de réviser à nouveau le PLU qui nous ramènera à nouveau à une vision plus globale de la question. La modification, comme elle porte bien son nom, concerne des zonages particuliers ou des terrains particuliers. C'est le législateur qui offre aux Maires cette possibilité à la fois de réviser ce qui est effectivement beaucoup plus contraignant, plus long et plus global, c'est peut-être pour cela d'ailleurs que l'on aura l'occasion de le décider ensemble. En attendant, on adapte notre règlement à des réalités. »

### **ADOPTE A LA MAJORITE**

**39 votes pour dont 11 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités – Groupe Divers droite)**

**2 votes contre**

**(Groupe « La passion de Champigny – Centristes et républicains)**

**1 abstention**

**(« Gauche citoyenne/Europe écologie »)**

### 13

Périmètre d'intervention foncière de l'EPPFIF

Modification du périmètre d'intervention foncière de l'EPPFIF conformément au plan annexé sur les secteurs suivants :

- Extension du périmètre de veille foncière aux abords de la future gare du « Grand Paris Express », du secteur de la Fourchette de Champigny et de l'entrée de ville par le pont de Nogent.
- Réduction du périmètre de veille foncière sur la partie sud de l'avenue de la République.

Approbation de l'avenant n°1 à la convention de veille foncière en date du 22 juin 2009 à intervenir entre la Ville et l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant (adjoint au maire ayant reçu délégation) de signer cet avenant à la convention ainsi que tout document qui serait la suite ou la conséquence de la présente décision.

#### **Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique/Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

#### **Rapport présenté par M. CHARLES**

##### **Intervention de M. JEANNE**

« On votera contre cette délibération. On n'est pas contre bien évidemment le principe de l'EPPFIF. On l'a déjà évoqué ici, sur le choix qui est fait de privilégier les grands axes de notre commune. Mais on voit que les grands axes ne cessent de s'accroître. On a l'impression que la tentacule arrive de façon de plus en plus forte sur un certain nombre de quartiers. On l'a vu d'ailleurs dans un arrêté qui est passé au cours de ce conseil, on voit bien qu'il y a là une volonté particulière y compris de prendre en main des secteurs complètement pavillonnaires. Si l'argument qui a été évoqué concernant la partie sud de l'avenue de la République est recevable, il devrait pouvoir aussi s'appliquer à la partie du secteur du Tremblay, voire au niveau de la partie centrale rue Nationale, rue des Frères Petits, rue Destouches, de la partie de la Fourchette de Champigny comme la partie limitrophe du secteur du parc du Tremblay. On comprend aisément le secteur autour de la gare. Le reste est un peu moins compréhensible compte tenu de l'argument avancé. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre cette délibération. »

##### **Réponse de M. CHARLES**

« Une petite intervention en termes de prévention. Je pense que, comme le Maire l'a déjà affirmé, les outils de réserve foncière dont nous disposons avec le Syndicat d'action foncière départemental et l'EPPFIF à caractère régional, s'est vu doté de compétences sur les grands axes. A l'inverse, vous avez prononcé un mot, M. JEANNE, celui des zones pavillonnaires. Je pense qu'il faut cesser de se faire peur et surtout de faire peur aux gens. J'ai eu l'occasion de faire une réunion récente avec l'un de mes collègues qui m'avait invité dans un conseil de quartier. Nous avons parlé avec les habitants. Si je me souviens bien, on était dans le quartier que vous évoquiez tout à l'heure. On a pu regarder cartes en mains pour bien montrer aux gens. Je ne dis pas que vous avez décrit de façon tout à fait précise. Je ne vais pas chercher dans vos propos des choses que vous n'avez pas dites. Mais le Maire l'a répété, la politique de

réserve foncière sur les grands axes et sur le fuseau de densité, car bien sûr un fuseau de densité fait 25 mètres, ce n'est pas forcément la première lignée de bâtiments. Cela peut être une deuxième, je le reconnais. Néanmoins, cela sanctuarise les zones pavillonnaires, et notamment les grandes zones d'habitat individuel de notre ville que sont le Tremblay, le quartier du Plant, le quartier de Coeuilly notamment, pour ne citer que ceux-là. Je pourrais aussi parler du Plateau et d'autres quartiers. Il n'y a pas d'intervention foncière de l'EPFIF dans les zones d'habitat individuel. Au moins que l'on sache se le dire entre nous ici de façon à ce que si, d'aventure, des collègues étaient tentés de dire le contraire, ils sachent bien qu'en conseil municipal, nous avons bien précisé que ce n'est pas le cas. »

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**38 votes pour dont 11 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités - « Gauche citoyenne/ Europe écologie »)**

**4 votes contre dont 1 procuration**

**(Groupe Divers droite –**

**Groupe « La passion de Champigny – Centristes et républicains)**

**14**

Périmètre d'intervention foncière de l'EPFIF

Cession au profit de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France des lots n°1 et 2 dépendant de la copropriété cadastrée section AC n°6 d'une superficie de 231 m<sup>2</sup> sise 159, avenue Roger Salengro moyennant le prix de 285 000 euros majoré des frais d'acte supportés par la Ville lors de l'acquisition, estimés à 5000 euros.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant (adjoint au maire ayant reçu délégation) de signer l'acte à l'effet de transférer la propriété ainsi que tout document qui serait la suite ou la conséquence de la présente décision.

Imputation de la recette.

**Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique/Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par M. DEFRANOUX**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**38 votes pour dont 10 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités - « Gauche citoyenne/ Europe écologie »)**

**2 votes contre dont 1 procuration**

**(Groupe Divers droite)**

**2 abstentions**

**(Groupe « La passion de Champigny – Centristes et républicains)**

15

Périmètre d'aménagement du Plant/Stalingrad

**Délibération n°1**

1. Constat de désaffectation et déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées section AE n°199 et 201 d'une superficie de 353 m<sup>2</sup> sises 89/91 boulevard de Stalingrad, anciennement à usage d'aire de stationnement.

**Délibération n°2**

2. Approbation de la promesse de vente à intervenir entre la ville de Champigny-sur-Marne et la SCCV le bois l'Huillier en vue de la cession des parcelles cadastrées section AE n°141, 193, 194, 199, 201, 62 et 170 d'une superficie de 3804 m<sup>2</sup> sises 85/91, boulevard de Stalingrad et 48/50 chemin de la Planchette moyennant le prix de 1 320 000 euros HT auquel s'ajoutent 258 720 euros de TVA.
3. Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant (adjoint au Maire ayant reçu délégation) de signer la promesse de vente, l'acte à intervenir à l'effet de transférer la propriété ainsi que tout document qui serait la suite ou la conséquence de la présente décision.
4. Imputation de la recette.

**Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique/Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de vie : Espaces publics/Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public/Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique

**Rapport présenté par M. CHARLES** qui fait état de la demande des membres de la 3<sup>ème</sup> commission qui ont souhaité connaître la signification du terme « tènement foncier »

**Réponse :**

Il s'agit d'une unité foncière, un ensemble de parcelles contigües

**Intervention de M. PRIGENT**

« C'est simplement parce que l'on est sur le problème du Plant/ Stalingrad. Ce n'est pas directement en lien avec ce qui nous est proposé mais, tout à l'heure, M. CHARLES a parlé du comité de quartier. Il y a actuellement de très grands ennuis qui se préparent avec l'aménagement du marché du Plant, qui serait peut-être une grande surface dans laquelle le parking arriverait en plein dans une copropriété HLM. Je sais que M. CHARLES avait dit qu'il y avait nécessité d'avoir une étude. Mais quand même, je pense que l'on est dans quelque chose qui est absolument contraire à l'intérêt des copropriétaires et des locataires de la Campinoise d'Habitation. Je voulais le dire même si ce n'est pas directement sur la problématique de cette délibération. »

**Intervention de M. CHEVALIER**

« Ce sont juste des renseignements complémentaires à demander à M. CHARLES. D'une part, j'ai fait la division, cela fait 415 euros le mètre carré. Quand on regarde les statistiques sur Champigny, on est plutôt aux alentours de 600 ou 700. Je pose la question, même si vous avez obtenu plus, ce prix n'est-il pas modique ? D'autre part, sur la VEFA je n'ai rien compris.

Pouvez-vous expliquer le processus de VEFA ? Je vais certainement dire une bêtise. Pourquoi IdF Habitat, avec une entreprise de gros œuvre, n'a-t-elle pas construit ces bâtiments ? »

#### **Intervention de M. CHARLES**

« Effectivement, le prix au mètre carré de SHON a été évalué par les Domaines. A Champigny, on est dans des tarifs qui se situent entre 350 et 600 euros. On est avec une contrainte aussi d'aménagement d'un immeuble d'activité à des tarifs un peu moins élevés que ceux du plafond qu'évoquait M. CHEVALIER.

Concernant la VEFA, c'est parce que ce programme a été élaboré par la ville avec la Foncière logement qui est une élaboration que nous avons déjà faite dans la ville à plusieurs reprises. Il y a aujourd'hui 5 ou 6 programmes de logements déjà livrés par la Foncière, qui sont en général d'ailleurs des programmes de maisons individuelles. En l'occurrence, on s'était mis d'accord avec eux pour un programme collectif sur ce boulevard. La Foncière avait travaillé activement avec l'architecte pour faire quelque chose qui convenait à leur cahier des charges. Ils ont un cahier des charges extrêmement rigoureux. Il a fallu faire marche arrière à partir du moment où la Foncière s'est retirée de l'acquisition de cette VEFA. Nous avons déjà un permis de construire en cours d'élaboration. Nous sommes retournés vers un partenaire de la ville en matière de logements. Je ne reviens pas sur le débat de tout à l'heure. Avec quelques adaptations, il a accepté d'acheter en VEFA. Vous avez raison, M. CHEVALIER, il est rare que IdF Habitat achète en VEFA. C'est rare mais ce n'est pas exclu. Les sociétés HLM de toute façon font elles-mêmes beaucoup, lorsqu'elles ont un outil de construction, mais également peuvent acheter en vente en état de futur achèvement des produits qui sont finis et dont elles négocient le prix qui correspond d'ailleurs au prix-plafond qui est supportable par la société HLM qui va répercuter sur son financement, dans son bilan, le niveau des loyers qui lui sont permis via le code de la construction.

De ce point de vue, cela ne change rien pour IdF. Il est peut-être probable qu'IdF aurait accepté de construire d'elle-même. En l'occurrence, nous étions très avancés, on ne voulait pas retarder davantage les choses. C'est aussi une recette que la ville fera sur un terrain qui lui appartient, au cours de l'année 2011, inscrite selon nos préoccupations dans le cadre du budget que nous sommes en train de vivre. »

#### **Intervention de M. FAUTRE**

« La question est effectivement venue au cours du conseil de quartier la semaine dernière. Elle était déjà venue lors du précédent conseil de quartier. Il a été tenu compte de la remarque. Il y a des inquiétudes de la part des copropriétaires qui peuvent être par ailleurs aussi locataires. Il a été répondu que l'on est encore dans une phase de négociation, de relation particulière avec la future enseigne qui pourrait s'installer. Bien évidemment, M. CHARLES s'est engagé lui-même, on va interpeller l'enseigne pour qu'elle prenne en compte l'aménagement de la sortie et qu'elle protège autant que faire se peut et qu'elle empêche surtout que les véhicules qui sortiront de ce parking ne se rendent dans la copropriété. Il va être demandé à Lidl des conditions particulières pour que la copropriété soit protégée de tout véhicule.

Je voudrais préciser que, s'il y a des inquiétudes des copropriétaires au sujet des véhicules qui pourraient éventuellement transiter par là, le conseil de quartier a été très majoritairement favorable, déjà la dernière fois, à l'installation d'une enseigne d'un supermarché. Je tiens à le préciser. »

#### **Intervention de M. PRIGENT**

« Très vite, d'abord il n'y a pas que des copropriétaires. Il y a des logements HLM. Pour l'instant, le parking qui va sortir prendra pratiquement les rues de la copropriété et des HLM.

On m'a dit au conseil de quartier que la décision serait prise en septembre par le conseil municipal. Cela ne me paraît pas quand même... Ce n'est pas en juillet et en août que les études ou les négociations seront faites. Il y a donc quelque chose d'un peu troublant parce que le parking va déboucher carrément sur une cité qui est en propriété HLM d'un côté et familiale de l'autre. Je le sais, c'est ma cité. Je la connais bien depuis 30 ans. Que l'on essaie que le patrimoine communal soit à la disposition de la population, bien sûr mais il faudrait peut-être que ce soit d'une façon plus respectueuse de ceux qui habitent directement là. »

#### **Intervention de M. le Maire**

« Je propose que l'on revoie cette question, y compris pendant l'été. Je suis là tout le mois de juillet. Il faut que l'on précise effectivement les emprises. Je ne connais pas du tout le plan mais je vois à peu près le bout de la voie qui est concerné. Il faut regarder cela de plus près. Le souhait est que l'on retrouve, maintenant que le boulevard est magnifique, une continuité de ville y compris dans la qualité des services. L'avenue de Gaulle comme le boulevard de Stalingrad est un peu une locomotive. Mais cela veut dire que l'on va dans le détail par rapport à toutes les questions qui sont posées. C'est un engagement à y revenir.

#### **M. PRIGENT**

« En septembre, on prendra vraiment position ? »

#### **M. le Maire**

« De toute façon, on n'a pas de conseil en septembre. Ce sera au mieux début octobre. On revoit tout cela avant. »

#### **Vote sur la 1<sup>ère</sup> délibération : Constat de désaffectation et déclassement du domaine public communal de parcelles sises 89/91, boulevard Stalingrad**

##### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **Vote sur la 2<sup>ème</sup> délibération : Promesse de vente entre la Ville de Champignysur Marne et la SCCV le Bois l'Huillier**

##### **ADOPTE A LA MAJORITE**

**38 votes pour dont 10 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités - « Gauche citoyenne/ Europe écologie »)**

**4 votes contre dont 1 procuration**

**(Groupe « La passion de Champigny - Centristes et républicains »  
Groupe Divers droite)**

#### **16**

Opération « Bois l'Abbé »

Opération de réhabilitation de 729 logements locatifs sociaux :

- 48 avenue Boileau : 68 logements locatifs sociaux
- 44 avenue Boileau : 68 logements locatifs sociaux
- 13 rue du Bourbonnais : 68 logements locatifs sociaux

- 4-6 square Charles d'Orléans : 15 logements locatifs sociaux
- 7 rue du Maine : 68 logements locatifs sociaux
- 2 à 8 square Goujon : 71 logements locatifs sociaux
- 1 et 7 villa Poitou : 28 logements locatifs sociaux
- 1 à 11 allée Carpeaux : 207 logements locatifs sociaux
- 9 square Carpeaux : 68 logements locatifs sociaux
- 10 square Houdon : 68 logements locatifs sociaux

Garantie communale à accorder à hauteur de 100% à Paris Habitat - OPH pour 10 prêts à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Montant total à garantir : 9 446 039 euros

Autorisation donnée à M. le Maire ou à son représentant d'intervenir auxdits contrats de prêts ainsi que de signer tout document nécessaire.

Approbation de la convention de réservation de logements à intervenir en contrepartie avec Paris Habitat – OPH.

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

**Rapport présenté par M. FAUTRE**

**ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés**

**M. ADENOT, membre du conseil d'administration de Paris - Habitat OPH, n'a participé ni au débat ni au vote**

**17**

Opération 39-41 boulevard de Stalingrad

Opération de construction neuve de 35 logements locatifs sociaux.

Garantie communale à accorder à hauteur de 100% à la SA d'HLM immobilière 3F pour huit prêts à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Montant total à garantir: 4 819 000 euros.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant d'intervenir auxdits contrats de prêts ainsi qu'à signer tout document nécessaire.

Approbation de la convention de réservation de logements à intervenir en contrepartie avec la SA d'HLM Immobilière 3F.

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

**Rapport présenté par M. FAUTRE**

**ADOPTE A LA MAJORITE  
40 votes pour dont 11 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités – Groupe Divers droite - « Gauche citoyenne/ Europe écologie »)**

**2 votes contre**

**(Groupe « La passion de Champigny - Centristes et républicains)**

**18**

Opération les trois chênes

Opération de construction neuve de 33 logements en location-accession (18 logements individuels et 15 logements collectifs)

Garantie communale à accorder à hauteur de 100% à la S.A. Coopérative de Production H.L.M. Coopimmo pour un prêt de 5 490 000 euros à contracter auprès du Crédit Coopératif.

Montant à garantir : 5 490 000 euros.

Autorisation donnée à M. le Maire ou à son représentant d'intervenir audit contrat de prêt ainsi qu'à signer tout document nécessaire.

Approbation de la convention de garantie d'emprunt à intervenir entre Coopimmo et la Ville.

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances, Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique, Emploi, Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**Rapport présenté par Mme TERRADE**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**37 votes pour dont 10 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités - « Gauche citoyenne/ Europe écologie »)**

**2 votes contre dont 1 procuration**

**(Groupe Divers droite)**

**2 refus de vote**

**(Groupe « La passion de Champigny – Centristes et républicains)**

**Mme ETTORI, membre du conseil d'administration de la SCP HLM COOPIMMO, n'a participé ni au débat ni au vote**

**19**

Opération « Avenue Salvador Allende »

Opération de construction neuve de 57 logements locatifs sociaux.

Garantie communale à accorder à hauteur de 100% à la SA d'HLM immobilière 3F pour deux prêts PLS tendant à financer 13 des 57 logements de l'opération d'un montant total à garantir : 1 748 000 euros.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant d'intervenir auxdits contrats de prêts ainsi qu'à signer tout document nécessaire.

Approbation de la convention de réservation de logements à intervenir en contrepartie avec Immobilière 3F.

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**2<sup>ème</sup> commission** : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

**Rapport présenté par Mme TERRADE**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**40 votes pour dont 11 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités – Groupe Divers droite - « Gauche citoyenne/ Europe écologie »)**

**2 votes contre**

**(Groupe « La passion de Champigny - Centristes et républicains)**

**DIRECTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DU RENOUVELLEMENT URBAIN**

**20**

Fixation des tarifs applicables aux activités proposées par les deux Maisons pour tous pour l'année scolaire 2011/2012 (vacances d'été 2012 comprises)

**Commissions concernées :**

**1<sup>ème</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics – Personnel Communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**4<sup>ème</sup> commission** : Solidarité / Action sociale – Prévention / Santé – Coordination des actions sur les handicaps – Politique en direction des seniors – Droits des Femmes

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement – Formation professionnelle – Restauration collective – Enfance – Petite enfance – Jeunesse – Bâtiments communaux

**6<sup>ème</sup> commission** : Politique culturelle – Politique sportive – Projets de solidarité internationaux – Comité de Jumelage – Initiatives festives – Vie associative – Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**Rapport présenté par M. KUENGIENDA**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES**

**21**

Contrat Action Performance « Barème E » avec la société Eco-Emballages  
Approbation du contrat et autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué à le signer.

**Commissions concernées :**

**3<sup>ème</sup> commission** : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal – Nouvelles technologies de l’information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par M. RIVALLAIN**

**ADOPTÉ A L’UNANIMITE**

**22**

Travaux d’entretien, de réparations courantes et de grosses réparations dans l’ensemble des bâtiments de la Ville – 5 lots

Lot n°1 : Travaux de clôtures

Lot n°2 : Travaux de menuiseries extérieures bois et PVC, parquets et menuiseries intérieures bois

Lot n°3 : Travaux de métalleries et menuiseries aluminium

Lot n°4 : Travaux de stores et rideaux

Lot n°5 : Travaux d’alarmes anti-intrusion.

Marché à bons de commande, sans minimum ni maximum, applicable pour une durée de 4 ans, en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Approbation du dossier de consultation des entreprises.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou à son représentant délégué d’engager la procédure d’appel d’offres ouvert correspondante et de signer les marchés à intervenir à l’issue de la consultation.

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal – Nouvelles technologies de l’information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par Mme ETTORI**

**ADOPTÉ A L’UNANIMITE**

**DIRECTION PREVENTION SECURITE**

**23**

Convention entre la commune de Champigny et l’association APCARS/SAJIR relative à la formalisation des missions du correspondant du Parquet et précisant les conditions dans lesquelles la commune apporte son concours au fonctionnement du dispositif.

Approbation et autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances/ Marchés et Achats publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l’information et de la télécommunication.

**3<sup>ème</sup> commission** : Cadre de vie : Espace publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l’espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

**Rapport présenté par M. RIVALLAIN**

**ADOPTÉ A L’UNANIMITE**

## **DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT**

**24**

Renouvellement de la convention à intervenir entre la Ville de Champigny sur Marne, l'école privée Sainte Thérèse et l'OGEC « Organisme de Gestion de L'Enseignement Catholique » Sainte Thérèse, 3 rue des Tilleuls à Champigny sur Marne, fixant le montant de la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école privée Sainte Thérèse.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de conclure et signer ladite convention.

### **Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission** : enseignement, formation professionnelle, restauration collective, enfance, petite enfance, jeunesse, bâtiments communaux,

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances/Marchés et achats publics, Personnel communal, nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication,

**Rapport présenté par Mme ZELIOLI**

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**25**

Etudes dirigées.

Tarifification pour l'année scolaire 2011/2012

### **Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission** : enseignement, formation professionnelle, restauration collective, enfance, petite enfance, jeunesse, bâtiments communaux,

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances/Marchés et achats publics, Personnel communal, nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication,

**Rapport présenté par Mme ZELIOLI**

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **DIRECTION DE L'ENTRETIEN ET DE LA RESTAURATION**

**26**

Restauration municipale

Approbation du passage de la facturation à l'année scolaire

Evolution du forfait applicable mensuellement

Approbation des tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2011/2012

Fixation des autres tarifs de la restauration municipale.

### **Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission** : enseignement, formation professionnelle, restauration collective, enfance, petite enfance, jeunesse, bâtiments communaux,

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances/Marchés et achats publics, Personnel communal, nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication,

**Rapport présenté par Mme ZELIOLI**

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **DIRECTION ENFANCE PETITE ENFANCE**

**27**

Approbation du programme des vacances familiales et de la tarification correspondante pour l'hiver 2012.

### **Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par Mme ZELIOLI**

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**28**

Approbation du programme des séjours vacances hiver/printemps et de la tarification correspondante pour 2012.

### **Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par Mme ZELIOLI**

### **Intervention de M. JEANNE**

« Une simple remarque. Comme nous l'avions fait sur d'autres questions sur les quotients et vous aviez entendu au fil du temps l'argument, je souhaiterais vous faire une remarque sur les trois dernières tranches. On est sur des montants de 5 à 600 euros. A savoir que pour un certain nombre de familles, ce sont des montants relativement conséquents, surtout quand il y a deux enfants. Il serait peut-être intéressant de revoir un écrasement du nombre de tranches puisque l'on voit bien que sur les 12 tranches, on a une part relativement importante dans les deux premières tranches, une part relativement importante dans les deux dernières. Il y a peut-être quelque chose à regarder de ce côté au titre de la réflexion. »

### **Intervention de M. le Maire**

« C'est un débat que l'on va poursuivre mais ce n'est pas simple dès que l'on touche aux grilles en général. On l'a vu par exemple récemment avec tout le débat mené de façon très pointue au niveau de la culture. C'est un travail assez difficile. Mais il faut que l'on regarde aussi l'évolution. Vous posez comme postulat que les premières et les dernières tranches sont celles qui sont concernées. La vie fait que c'est plus complexe. On s'aperçoit sur d'autres sujets, comme la restauration scolaire, que des gens qui étaient autrefois en F ou en E ont basculé avec les difficultés qui se généralisent, vers des quotients A et B. Il faut regarder non seulement les effets de l'extrême, les effets médians peut-être mais il faut regarder aussi le mouvement réel par rapport aux usagers.

Cela dit, je vous propose d'adopter pour l'instant cette délibération comme elle est .Vous avez souligné que l'on ne manquait par d'avoir des réflexions. On continuera évidemment à les avoir. Mais là il s'agit de décider si l'on veut mettre à disposition du public, sans trop traîner, les projets pour le début d'année prochaine. »

### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**29**

Approbation du programme et tarification des classes transplantées pour l'année 2012.

#### **Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

#### **Rapport présenté par Mme ZELIOLI**

##### **Intervention de Mme ITTAH**

« Je voudrais savoir, dans le cas des classes transplantées, quand il y a des familles en difficulté, si des enfants sont pris en charge gratuitement, s'il y a quelque chose de prévu par la commune dans ce cadre. C'est arrivé, me semble-t-il »

##### **Réponse de M. le Maire**

« M. GASCARD pourrait vous en dire davantage. On accompagne le plus souvent, mais cela mériterait d'être approfondi et que l'on vous donne des éléments plus précis. Le principe, c'est que l'on évite qu'un enfant ne parte pas pour des raisons financières. Les instituteurs, quand ils constatent qu'une famille est vraiment mal à l'aise, se débrouillent pour avoir plusieurs versements. Ils traitent cela de la façon la plus efficace et la plus humaine possible. On peut se réjouir de la coopération que l'on a avec des instituteurs qui sont souvent très fidèles aux classes transplantées. Au-delà de cela, il arrive effectivement que le CCAS apporte un complément pour le départ d'un enfant. On évite qu'un enfant reste bloqué, ce serait quand même terrible, pour des raisons économiques. M. GUERRIER va donner davantage de précisions»

##### **Réponse de M. GUERRIER**

« Tout est fait au-delà du quotient. Il y a un travail entre le CCAS, les directeurs d'école et les élus. Il nous arrive que les directeurs d'école nous envoient, dans les permanences, des gens dans des situations tout à fait particulières. Tout est fait pour que l'enfant parte. Si ce n'est pas la gratuité, les sommes qui restent à verser deviennent extrêmement modiques. En revanche, il y a effectivement un obstacle plus difficile à surmonter, c'est l'obstacle culturel. A ma connaissance, les quelques enfants qui restent sur le bord de la route, ce sont surtout pour des démarches culturelles de refus d'abandon, de crainte d'abandonner l'enfant et de laisser partir, de se séparer de l'enfant. On a quelques difficultés à convaincre. Quelquefois, on n'y arrive pas malgré tous les efforts que l'on déploie. Pour ce qui concerne le Bois l'Abbé, je n'ai pas connaissance de famille qui aurait été bloquée avec leur enfant devant partir en classe transplantée, pour des raisons purement financières. »

##### **Intervention de Mme ZELIOLI**

« Il y a un vraiment un travail de partenariat avec les enseignants. Il n'y a pas la gratuité parce que c'est aussi important que les familles participent. Elles participent selon leurs moyens mais il n'y a pas gratuité. Le CCAS généralement intervient pour les vêtements. A ma connaissance, depuis trois ans, c'est arrivé, par rapport à que disait M. GUERRIER sur le départ d'enfants qui seraient plus en difficulté par rapport à la culture, c'est arrivé avec une famille en trois ans. C'est vraiment très à la marge. Il y a vraiment un travail de fond avec les enseignants et les familles. »

#### **Intervention de M. le Maire**

« Tout à fait, c'est quelque chose qui est très apprécié. On s'en aperçoit vraiment pour les collègues qui participent quelquefois aux réunions préparatoires ou au retour, ce sont vraiment des moments forts. On a maintenu un niveau quand même relativement important de nombre de jours c'est-à-dire que ce n'est pas une sortie de deux jours. C'est une chance de se retrouver autrement, dans un autre contexte et avec une découverte particulière d'une région, de métiers, etc. C'est à la fois un bon outil pédagogique et une bonne expérience pour les enfants qui y ont accès. Par rapport à une classe d'âge, il y a de très fortes probabilités pour qu'un enfant parte au moins une fois dans sa scolarité. Après, cela dépend du volontariat des enseignants. »

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

##### **30**

Création d'un emploi fonctionnel provisoire de Directeur Général Adjoint du 15 juillet 2011 au 30 novembre 2011 en anticipation d'un départ en retraite d'un Directeur Général Adjoint.

##### **Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances/ Marchés et Achats Publics, du Personnel Communal, des Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

#### **Rapport présenté par Mme TERRADE**

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

##### **31**

Direction de l'entretien et de la restauration : suppression de 50 postes d'adjoint technique territorial à temps non complet de 27 heures hebdomadaires et création de 50 postes d'adjoint technique territorial à temps non complet de 28 heures hebdomadaires.

##### **Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

#### **Rapport présenté par Mme TERRADE**

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

## **DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS**

**32**

Appel d'offres ouvert relatif à l'acquisition de mobilier de bureau.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de signer les pièces du marché.

### **Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par M. KUENGIENDA**

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

## **DIRECTION GENERALE ADJOINTE**

**33**

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 1500 euros à l'association « Solidarité avec le peuple palestinien » pour s'associer à l'envoi d'un bateau français pour dénoncer et briser le blocus de Gaza.

### **Commissions concernées :**

**4<sup>ème</sup> commission :** Solidarité / Action sociale – Prévention / Santé – Coordination des actions sur les handicaps – Politique en direction des seniors – Droits des Femmes

**6<sup>ème</sup> commission :** Politique culturelle – Politique sportive – Projets de solidarité internationaux – Comité de Jumelage – Initiatives festives – Vie associative – Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**1<sup>ème</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics – Personnel Communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par M. KUENGIENDA**

### **M. PRIGENT**

« Je ne peux pas prendre part au vote. J'appartiens à la fois à l'organisation de l'envoi du bateau et à France Palestine. »

### **M. CHEVALIER**

« Cette délibération, comme cela a été dit, concerne le versement de 1.500 euros à l'association Solidarité avec le peuple palestinien. En définitive, derrière cette appellation, il y a un acte politique qui peut contrarier bien entendu une partie des habitants de notre ville. Par ailleurs, je ne pense pas que l'argent des contribuables campinois doive servir une idéologie partisane. Sachant d'autant plus que le blocus de Gaza en fait a été libéré par l'Egypte, de son côté, pour acheminer par la terre des aides humanitaires. Enfin, le ministre des Affaires étrangères déconseille formellement de s'embarquer sur ces bateaux. Je pense qu'il y a eu aussi au niveau de l'ONU une mise en garde pour ne pas aller sur cette démarche. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette subvention. »

### **M. COCQ**

« Vous avez raison, M. CHEVALIER. Il s'agit effectivement d'un acte politique au moment où justement ce blocage de la Bande de Gaza est reconnu par le droit international comme un blocage illégal. Vous pouvez aujourd'hui vous targuer du fait que ce blocus aurait été levé

côté égyptien. Il n'en reste pas moins que le droit international a été bafoué par l'Etat israélien en la matière. Vous ne pouvez pas nier non plus la démarche extrêmement importante qui est une démarche pacifique, à l'initiative de ce mouvement. On ne peut que regretter que, aujourd'hui même, l'un des bateaux qui va partir pour Gaza, ait été abîmé et vandalisé dans le port d'Athènes. De mémoire, ce doit être le bateau qui est affrété par les norvégiens et par les suédois. Enfin, un dernier point par rapport à ce que vous dites de la part des conseils du ministère. Je crois surtout que le gouvernement que vous soutenez n'a rien à redire sur le fond. La seule chose qu'il lui manque, c'est le courage politique d'assumer l'engagement par rapport à ses décisions et par rapport au droit international. »

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**37 votes pour dont 10 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche,  
de progrès, écologistes et de personnalités - « Gauche citoyenne/Europe écologie »)**

**2 votes contre dont 1 procuration**

**(Groupe Divers droite)**

**2 abstentions**

**(Groupe « La passion de Champigny-Centristes et républicains »)**

**M. PRIGENT, membre de l'association France-Palestine et œuvrant pour l'envoi de ce bateau, n'a pas participé au vote**

**34**

Vœu présenté par les groupes de la majorité municipale : Pour la reconnaissance de l'Etat Palestinien.

**Texte ci-après :**

« La Ville de Champigny, forte de sa tradition de solidarité et de coopération, de ses apports multiples et répétés au développement de la Culture de Paix et à un engagement historique à accompagner toutes les démarches en faveur de la Paix dans le Monde, souhaite apporter sa contribution au mouvement mondial pour la reconnaissance de l'Etat Palestinien.

La Paix dans cette région du monde, le respect du Droit international tel que défini par les Nations Unies, sont des garanties durables auxquelles nous voulons souscrire. Il en va de l'intérêt des peuples concernés. Mais il en va aussi de la situation propre de l'Europe et de la France, dont nous savons le rôle qu'elle peut jouer autour du bassin méditerranéen de par notre histoire commune et l'intérêt si particulier que les citoyens de notre pays ont su consacrer aux événements multiples qui ont touché tant le Moyen Orient que le Maghreb.

A cet effet, les révolutions arabes, dont le processus n'est pas encore achevé et qui recèlent encore de formidables potentialités pour les peuples, ont modifié en profondeur l'appréhension de la situation et notamment au Proche Orient. La création d'un Etat Palestinien viable et souverain, attendu depuis si longtemps à coté de l'Etat d'Israël, serait un facteur de stabilisation et un encouragement fantastique pour la Paix.

Au Proche Orient, le statu quo n'est plus possible. Les autorités françaises, le Président de la République ainsi que Monsieur Juppé, Ministre des Affaires étrangères, laissent entendre qu'une réflexion active est en cours sur la reconnaissance de l'Etat Palestinien, même en l'absence d'accord entre les deux parties. Et l'ambassadeur de France à l'ONU, Monsieur Gérard Araud, déclarait il y a peu : « La reconnaissance de l'Etat de Palestine est une option à

laquelle nous réfléchissons actuellement avec nos partenaires européens, dans l'optique de créer un horizon politique à même de relancer le processus de paix. »

Le Président Obama, lui-même, a d'ailleurs fait part il y a plusieurs mois de la nécessité d'aboutir à cet objectif dès l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre prochain.

Le choix d'une reconnaissance unilatérale a déjà été fait par plusieurs pays d'Amérique latine et plus de 120 pays ont déjà officiellement reconnu la Palestine comme Etat libre et indépendant.

A Bruxelles, en avril dernier, les Palestiniens ont demandé aux Etats donateurs de leur octroyer 5 milliards de dollars pour construire leur Etat. A cette occasion, monsieur Salam Fayyad, premier ministre, écrivait que la procédure avait été longue et harassante, ajoutant qu'à présent, le dénouement se profile à l'horizon et que les Palestiniens sont sur la dernière ligne droite avant d'accéder à la liberté, et d'affirmer : « il est temps que nous soyons maîtres de notre destin dans notre propre Etat ».

Le plan présenté par l'Autorité Palestinienne a par ailleurs été approuvé par l'ONU, la Banque mondiale et le FMI, saluant la volonté d'installer des structures et les institutions d'un Etat moderne, ceci en prévision du débat qui doit avoir lieu en septembre à l'Assemblée générale de Nations Unies.

La Ville de Champigny a toujours relayé et défendu les aspirations du peuple palestinien à la liberté et à la paix. Nous avons aussi avec de nombreux campinois, des associations, condamné l'entreprise de colonisation israélienne, demandé un retrait immédiat des territoires occupés, la destruction du mur, pour un règlement juste de la question palestinienne basée sur un Etat palestinien sur les frontières de 1967, Jérusalem est pour capitale et un règlement juste de la question des réfugiés selon la résolution 194 de l'ONU sur le « droit au retour ». Notre engagement durable auprès du camp d'Al Fawwar avec des centaines de campinois et notre comité de jumelage nous a d'ailleurs permis d'agir pour le développement au travers de projets éducatifs, sportifs et urbains, toujours approuvés par les autorités françaises qui nous ont aussi parfois accordé leur soutien financier.

Lors de la délégation d'élus de juillet 2010 conduite par monsieur le Maire, celui-ci, à l'occasion de la réception qui nous a été accordée par le Consul de France à Jérusalem, a développé la position de la Ville de Champigny.

Aussi, nous réaffirmons ici, à l'occasion de notre conseil municipal réuni le 28 Juin 2011, reconnaître l'Etat de Palestine conformément au Droit international et aux aspirations légitimes du peuple palestinien et demandons que la France montre, forte des positions qu'elle a prise depuis des années, la voie de la reconnaissance en Europe afin de permettre l'entrée de la Palestine à l'ONU en septembre prochain lors de l'assemblée générale des Nations Unies. »

### **Présentation par M. CHARLES**

« Sur le même thème qui vient d'être abordé à l'instant, compte tenu que notre ville, en complément de ce qui vient d'être décidé, revendique une forte tradition de coopération, d'apports multiples et répétés au développement de la culture de paix, il y a un engagement historique d'accompagner toutes les démarches en faveur de la paix dans le monde. En l'occurrence, notre ville souhaite apporter sa contribution au mouvement mondial pour la reconnaissance de l'Etat palestinien.

La paix dans cette région du monde, le respect du droit international tel que défini par les Nations Unies sont des garanties durables auxquelles nous voulons souscrire. Il en va de l'intérêt des peuples concernés, de tous les peuples concernés. Mais il en va aussi de la situation propre de l'Europe et de la France dont nous savons le rôle qu'elles peuvent jouer autour du bassin méditerranéen de par notre histoire commune et l'intérêt si particulier que les citoyens de notre pays ont su consacrer aux événements multiples qui ont touché la région,

tant le Moyen Orient que le Maghreb. A cet effet, les révolutions arabes dont le processus n'est pas encore achevé et qui recèlent encore de formidables potentialités pour les peuples ont modifié en profondeur l'appréhension de la situation, notamment au Proche Orient. La création d'un Etat palestinien viable et souverain, attendu depuis si longtemps, à côté de l'Etat d'Israël, serait un facteur de stabilisation et un encouragement fantastique pour la paix.

Au Proche Orient, le statu quo n'est plus possible. Les autorités françaises, le président de la République ainsi que M. JUPPE, ministre des Affaires étrangères, laissent à entendre qu'une réflexion active est en cours sur la reconnaissance de l'Etat palestinien même en l'absence d'accord entre les deux parties. Et l'ambassadeur de France à l'ONU, M. ARAUD, déclarait, il y a peu, que *la reconnaissance de l'Etat de Palestine est une option à laquelle nous réfléchissons actuellement avec nos partenaires européens dans l'optique de créer un horizon politique à même de relancer le processus de paix*. Le président OBAMA, lui-même d'ailleurs, il y a plusieurs mois, a avancé des idées dans le même sens pour le mois de septembre. D'autres pays l'ont déjà fait à l'échelle internationale, 120 actuellement ont déjà reconnu la Palestine comme étant un Etat libre et indépendant. A Bruxelles, en avril dernier, les Palestiniens représentés par leur premier ministre, Salam FAYYAD, ont demandé aux Etats donateurs de leur octroyer 5 milliards de dollars pour construire cet Etat et ont pu, à cette occasion, faire la démonstration du travail qu'ils avaient effectué et affirmer : *il est temps que nous soyons maîtres de notre destin dans notre propre Etat*. De ce point de vue, le plan présenté par M. FAYYAD a été approuvé par l'ONU, la Banque mondiale et le FMI. En vue aussi de la préparation du débat qui aura lieu, effectivement, en septembre, lors de l'assemblée générale des Nations Unies.

Notre ville, sans se répéter, a toujours relayé et défendu les aspirations du peuple palestinien à la liberté et à la paix. Nous avons aussi, au fur et à mesure des événements dramatiques qui ont traversé depuis 63 ans cette situation, affirmé condamner l'entreprise de colonisation israélienne demandant un retrait des territoires occupés et la destruction du mur pour un règlement juste de la question palestinienne basé sur un Etat dans les frontières de 67, Jérusalem-est pour capitale et un règlement juste de la question des réfugiés, selon la résolution 194 de l'ONU sur le droit au retour. Notre engagement par ailleurs débattu dans ce conseil, avec le camp d'Al Fawwar, nous a permis de mener différents projets éducatifs, sportifs, culturels. La délégation d'élus de juillet 2010 conduite par M. le Maire a donné la possibilité à ce dernier, lors de la réception qui lui a été accordée avec les autres élus par le consul de France à Jérusalem, de développer cette position.

Aussi, nous réaffirmons ici, à l'occasion de ce conseil municipal réuni le 28 juin, reconnaître l'Etat de Palestine conformément au droit international et aux aspirations légitimes du peuple palestinien et nous demandons que la France montre, forte des positions qu'elle a prises depuis des années, la voie de la reconnaissance en Europe afin de permettre l'entrée de la Palestine à l'ONU en septembre prochain, lors de l'assemblée générale des Nations Unies.

Il est clair que d'autres conseils municipaux auront certainement à débattre de cette question. On peut souhaiter que ce soit un encouragement pour les autorités françaises d'être, en la matière, très actives lors de cette réunion de septembre à New York. »

Sortie de séance de Mme BOLLINGER à 23h05 (procuration à Mme TERRADE pour le reste de la séance)

### **Intervention de M. PRIGENT**

« Je pense que ce qui a été rappelé, en particulier sur les frontières de 1967 avec Jérusalem comme capitale partagée avec Israël, me paraît fondamental. Cela dit, il faut absolument que l'on fasse quelque chose. La situation aujourd'hui : le blocus est toujours imposé par Israël, à l'inverse de ce que fait l'Egypte, il y a la nécessité politique et en même temps solidaire, de

rappeler cette chose. Surtout que les frontières de 1967 et en même temps le choix de Jérusalem-est comme capitale, me paraît fondamental. »

### **Intervention de M. CHEVALIER**

« M. COCQ, je suis resté sur la précédente délibération, simplement sur le volet des 1.500 euros. Là, on est sur un vœu. Donc, je pense que l'on peut entamer une discussion, ce que je vais faire. Je n'appartiens pas, je ne soutiens pas le gouvernement. J'ai une liberté, notre groupe a une liberté de parole. Mais je suis toujours pour la recherche de l'objectivité. Et je crois que, dans le vœu, il y a quand même pas mal de choses à redire. Si vous le permettez, je vais les dire. On pourra échanger là-dessus si vous le voulez bien.

A l'approche de l'assemblée de l'ONU, en septembre 2011, le parti communiste s'active dans les différentes villes pour une reconnaissance unilatérale de l'Etat palestinien. Le vœu que vous présentez est largement inspiré de cette démarche. Si la situation n'était pas si grave, nous pourrions sourire de cette ambition du conseil municipal parce que même les groupes de la majorité qui le composent n'ont à mon sens aucune légitimité et aucun moyen de déclarer reconnaître, c'est le texte qui le dit, l'Etat palestinien. Ce n'est pas leur fonction. Pour qu'une paix s'installe de manière durable, il faut qu'il y ait beaucoup plus que cette intervention. Vous savez très bien que l'impasse, dans ce coin de la planète, est perpétuelle. Elle date depuis le 14 mai 1948.

Déjà en 1988, à l'occasion de la déclaration d'indépendance par le Conseil national palestinien, certains pays, la Chine, la Hongrie et la Pologne communiste à l'époque, avaient reconnu la Palestine. On s'aperçoit bien que cela n'a pas fonctionné. Un passage en force à l'ONU sur une reconnaissance unilatérale n'apportera pas la solution au conflit que nous appelons nous à cesser bien sûr de tous nos vœux. Pour ce faire, une seule négociation d'Israël et de l'autorité palestinienne pour la création d'un Etat palestinien viable, vivant en paix aux côtés d'Israël, dans des frontières sûres et reconnues, est nécessaire.

Que faut-il ? Il y a différents ingrédients pour que cela existe. Je dirai qu'il faut que le monde arabe, dont certains gouvernements sont issus de la révolution de Jasmin et de la place Tahrir, reconnaisse l'existence d'Israël. Il faut que le Hamas, même s'il est réconcilié avec le Fatah, modifie sa charte qui prône la destruction d'Israël. Il faut que les actes terroristes qui émanent de la Bande de Gaza cessent. Il faut aussi que les tirs de roquette sur les villes israéliennes cessent et les derniers en date sont du 9 avril dernier avec 133 tirs sur Israël. Vous ne parlez pas, et je m'en étonne, de l'otage Gilad SHALIT enlevé il y a cinq ans par le Hamas, en dehors de la Bande de Gaza, et dont nous n'avons pas de preuve de vie depuis deux ans. On interdit à la Croix rouge de lui rendre visite. L'exploitation cynique par les chefs du Hamas des sentiments de la famille Shalit montre le caractère terroriste de l'organisation bien qu'Israël soit prête à libérer 1.000 prisonniers dont 430 ont été nommément cités par le Hamas. Il faudrait aussi que le nouvel Etat en devenir soit laïc et non, comme le préconise Mahmoud ABBAS, appliquer la Charia. Que l'autorité palestinienne ne soit pas influencée par certains pays dont notamment l'Iran.

Deux points importants ne peuvent pas être résumés tel que vous le faites dans votre vœu. Le choix de la capitale du futur Etat palestinien, peut-on réellement partager une ville qui serait la capitale de deux Etats aussi différents ? Rappelez-vous, que ce soit pour la capitale ou le mur, souvenez-vous de Berlin. Et puis, il y a la deuxième question, c'est le retour des réfugiés en Palestine. La route à mon sens est quand même longue pour atteindre la paix. La communauté internationale, l'Europe, la France doivent y contribuer sans esprit partisan. Le peuple Juif a payé un lourd tribut avec la Shoa. Faisons en sorte que le peuple palestinien ne soit pas prisonnier de parti-pris idéologiques et que le chemin de la réconciliation soit enfin emprunté. »

### **Intervention de M. JEANNE**

« Cela va être bref, de toute façon. Globalement, on est tous favorables à ce qu'il y ait enfin la paix qui puisse s'installer dans cette région du monde, qu'il y ait une reconnaissance de l'Etat palestinien. Pour autant, je dois dire que la rédaction de votre texte est pour le moins surprenante. Lire *nous affirmons ici à l'occasion de notre Conseil, reconnaître l'Etat de la Palestine conformément au droit international*, le principe est beau, mais ce n'est pas Champigny qui va faire la reconnaissance de l'Etat palestinien au regard du droit international. C'est quand même assez décalé par rapport à la situation. Je trouve que le texte en lui-même ne reflète pas et ne prend pas en compte la situation réelle de cette région.

Par ailleurs, je crois que le jour où l'Etat de Palestine existera, il faudra aussi revoir notre copie et là je parle bien de la nôtre, celle de Champigny et avoir une lecture un peu différente de celle que vous avez jusqu'à présent. Que souhaitons-nous tous au sein de cette assemblée ? C'est la paix. Pour qu'il y ait de la paix, il faut aussi qu'il y ait du respect mutuel. Et pour cela, il faut qu'il y ait de la considération pour les deux parties. Vous assumez un choix avec le camp de Al Fawwar qui est le vôtre. Nous pensons qu'il faudrait, le jour où la Palestine sera réellement un Etat, qu'un partenariat soit créé avec une ville palestinienne comme une ville israélienne, que l'on soit véritablement dans la réconciliation dans tous les axes à ce niveau. Un certain nombre de villes l'ont fait. Je pense à Créteil. On pourrait parfaitement l'envisager à Champigny.»

### **Intervention de M. COCQ**

« Merci effectivement à M CHEVALIER d'avoir lancé le débat et d'avoir permis de tracer des pistes sur la manière d'aboutir. Vous n'êtes pas étonné, vous savez que bien d'autres ont lancé ce travail avant nous ce soir.

Ce qui est important, c'est la méthode pour mener ce travail à terme. Malheureusement, je crains que la façon et la présentation qui ont été les vôtres, il y a quelques minutes, ne soient de celles qui ont conduit aux nombreux échecs que l'on connaît depuis beaucoup trop longtemps. Il s'agit, je crois, de prendre de la hauteur et, à un moment donné, de poser des actes politiques sur lesquels s'appuyer, et qui permettent d'avancer des pions pour aboutir à l'objectif final qui est celui, je crois, que nous avons en partage, qui est la création et la reconnaissance de deux Etats et la paix qui peut et qui doit aller avec. Pour cela, je ne connais pas d'autres outils que le droit international et que l'ordre international qui reposent sur l'organisation des Nations Unies. Je crois que, pour s'en être trop éloignés depuis un certain nombre d'années en lui substituant l'ordre Otanien notamment, on a perdu de vue qu'on a là les moyens de régler un certain nombre de problèmes du monde. De ce point de vue, du point de vue de l'ordre international, il y a des choses qui ont été dites, il y a des résolutions qui ont été prises. Le respect de ces résolutions, notamment celle de 1967, conduirait à la reconnaissance de ces deux Etats, ce qui permettrait d'aboutir à la paix que nous souhaitons.

Vous avez bien remarqué également que si ce soir à Champigny nous nous prononçons, en tout cas pour les membres du Parti de gauche, pour la reconnaissance par Champigny de l'Etat palestinien, c'est effectivement pour l'objectif politique qui est celui de la reconnaissance par la France et pour peser dans cet objectif puisque nous espérons qu'au mois de septembre, une telle reconnaissance pourrait intervenir auprès de l'organisation des Nations Unies et qu'une résolution en ce sens pourrait permettre de faire évoluer la situation.

Un dernier point par rapport à Al Fawwar. C'est vrai que nous avons des accords de coopération décentralisée avec le camp de réfugiés palestinien de Al Fawwar. Je dis bien accords de coopération décentralisée. Ils n'empêchent pas d'avoir des échanges aussi sur la situation qui est celle que subissent les habitants et les réfugiés de ce camp. Ce qui ne nous empêche pas, bien au contraire et comme l'a fait la délégation qui était conduite par M. le Maire l'année dernière, qui s'est rendue à Al Fawwar, d'avoir des échanges constructifs avec

toutes celles et tous ceux qui, tant en Palestine qu'en Israël, œuvrent pour la paix. Ils sont de plus en plus nombreux dans les deux camps. Et c'est ce travail que nous engageons et que nous poursuivons avec eux. »

### **Intervention de Mme DUFOUR**

« Afin que personne ne se méprenne sur mes propos, j'ai un petit-fils dont le papa s'appelle Ariel. Néanmoins, ayant fait partie de la délégation l'année dernière, et la précédente, j'ai eu l'occasion d'aller dans le camp de Al Fawwar, c'est-à-dire de rentrer dans un camp de réfugiés. On pourrait espérer que cela n'existe plus en 2011. Malheureusement, il y a encore des enfants qui naissent dans des camps. On ne nous a pas raconté, on a vu, on a constaté énormément de situations où ce n'est qu'humiliations. Souvenez-vous, M. le Maire, l'année dernière, nous avons rencontré un monsieur très âgé qui, en 1948, était encore un jeune enfant. Il avait 12 ans. Un beau soir, il a été obligé de partir avec ses parents, de se réfugier dans les grottes alentour parce qu'il y a beaucoup de grottes dans ce pays. Et il n'a jamais pu retourner dans son pays dans lequel il est né. Cela peut effectivement, vu de loin, paraître anecdotique. Malheureusement, ce sont effectivement des blessures qui ne passent pas comme cela.

Avec mon intervention, je voudrais remettre un peu d'humain, pas seulement du politique. Je crois que la construction de cet Etat palestinien qui, quand même, avait été décidée à une certaine période, cette construction est extrêmement difficile avec tous les contentieux qui ont pu avoir lieu. Très sincèrement, je ne comprends pas que l'on ne puisse pas un jour dire stop, reconnaître la Palestine, le pays de Palestine, comme on reconnaît bien sûr Israël. Il y a eu la Shoa, vous l'avez rappelé M. CHEVALIER. C'est une honte. Mais je trouve que ce qui se passe aujourd'hui en Palestine, c'est aussi une honte. »

### **ADOPTE A LA MAJORITE**

**38 votes pour dont 11 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche,  
de progrès, écologistes et de personnalités - « Gauche citoyenne/Europe écologie »)**

**2 votes contre dont 1 procuration**

**(Groupe Divers droite)**

**2 abstentions**

**(Groupe « La passion de Champigny-Centristes et républicains »)**

### **35**

Vœu présenté par les groupes de la majorité municipale : Refuser la casse du service public de l'éducation

Texte ci-après :

« L'école publique est gravement menacée. En cinq ans, ce sont plus de 66 400 postes qui ont été supprimés. Pour la prochaine rentrée, le gouvernement veut poursuivre les réductions de postes avec 16 000 suppressions dont 9000 en primaire.

Ces décisions sont en rupture avec la mission de service public de l'Education Nationale et entraînent un accroissement des inégalités.

A Champigny, dans le Primaire, des fermetures de classes sont annoncées dans les écoles maternelles Anatole France et Paul Vaillant Couturier, des postes supprimés pour le Réseau d'Aide Spécialisée pour les Enfants en Difficultés. Des ouvertures de classes sont nécessaires en particulier à l'école maternelle Léon Frapié.

Dans le secondaire, plusieurs postes vont être supprimés et une forte diminution du montant de la Dotation Horaire Globale (DHG) est prévue dans les collèges et les lycées.

En septembre prochain, le collège Elsa Triolet doit entrer dans le dispositif ECLAIR (Ecole Collège Lycée Ambition Innovation Réussite) qui va conduire à de nouvelles dégradations des conditions d'enseignement.

Toutes ces mesures suscitent l'indignation et la colère des parents, des enseignants et des élus et le rejet unanime de cette saignée sans précédent imposée aux établissements.

En maternelle, cette politique de régression peut conduire à la disparition progressive de l'accueil des enfants de moins de 3 ans. Elle se caractérise par la volonté de faire peser la responsabilité de l'échec scolaire sur les élèves, les parents, les enseignants et les collectivités locales.

Les fondements mêmes de l'école et le droit à l'éducation sont remis en cause, il s'agit réellement d'une destruction méthodique de l'école de la République.

Ce n'est pas la déclaration électorale du Président de la République qui annonce le gel des fermetures de classes en 2012 qui va nous rassurer. C'est dès maintenant qu'il faut stopper la casse de l'Education Nationale.

Monsieur le Maire a protesté auprès du Ministre de l'Education Nationale et nous avons accompagné de nombreuses délégations à l'Inspection d'Académie.

En conséquence de cette situation aggravée pour le service public de l'éducation, le Conseil Municipal :

- soutient la mobilisation des enseignants, des personnels, des parents d'élèves et du comité local pour l'enseignement public.
- exige l'arrêt immédiat des fermetures de classes, des suppressions de postes spécialisés et de pertes de moyens qui remettent en cause l'accès au savoir, alors que le service public de l'Education Nationale devrait porter une politique éducative ambitieuse garantissant l'égalité des chances pour tous les élèves,
- exige que soient affectés les moyens nécessaires pour une vraie école de la réussite,
- soutient la demande d'un plan d'urgence pour le Val de Marne,
- exige une politique de l'éducation à la hauteur des besoins, des enjeux humains, sociaux, économiques et culturels de notre époque. »

### **Présentation par Mme ZELIOLI**

« Le vœu que la majorité municipale vous propose de voter ce soir n'est pas un vœu de plus, comme d'habitude.

L'heure est grave. C'est l'avenir des enfants et de l'éducation dont il est question. La baisse du nombre des enseignants entre dans une logique des réformes engagées depuis 2007. Ce n'est pas seulement moins d'école mais une autre école que l'UMP veut formater. Une école à plusieurs vitesses, une école du tri : pour les plus riches et ceux qui réussissent, des filières et des établissements d'excellence, pour les autres, le minimum vital pour sortir du système scolaire en étant adaptés au besoin du patronat. Avec sa volonté européenne de réduction des dépenses publiques, de privatisation de l'enseignement, le gouvernement accroît les inégalités entre les territoires et les classes sociales. L'Etat planifie la raréfaction et la pénurie de postes, sacrifie les RASED, diminue le temps de classe, casse la maternelle, met en place un socle commun minimum. Appauvrir l'enseignement du plus grand nombre aujourd'hui, c'est diminuer la capacité de notre pays à affronter l'avenir.

L'éducation doit redevenir la priorité nationale. De nombreuses mobilisations s'organisent avec les enseignants, les parents d'élèves, les élus, les citoyens, avec le Comité local pour l'enseignement public, pour imposer d'autres orientations. Les citoyens, les campinois sont particulièrement attachés aux fondements de l'école de la République. Nul doute que la

rentrée 2011-2012 sera sous le signe de l'action pour défendre l'école de la Nation. A un tel point que même notre président bling-bling, superstar de l'audimat, a bien été forcé de reconnaître que la précipitation ne porte pas toujours conseil. Il vient d'annoncer un moratoire sur la fermeture des classes mais aussi il met en place des réflexions sur le rythme scolaire, après avoir autoritairement supprimé le samedi matin à grands coups de publicité sur TF 1. Un moratoire, oui, mais pour la rentrée 2012. De qui se moque-t-on ? C'est dès maintenant qu'il faut stopper la casse de l'école publique. L'Etat doit assumer ses responsabilités au lieu de faire du chantage sur les collectivités territoriales. Le gouvernement doit tenir compte des inquiétudes, du mécontentement. Il doit écouter la colère qui s'amplifie.

Ce sont les enfants de moins de 3 ans qui ne pourraient être accueillis à l'école maternelle à la rentrée prochaine. Nous exigeons que les ouvertures de classes nécessaires soient décidées pour accueillir ces enfants. Ce sont les suppressions de classes qui viennent d'être confirmées par l'inspection académique qu'il faut annuler pour éviter des effectifs intenable dans les écoles. C'est également le maintien du Réseau d'aide spécialisée dont les postes doivent être maintenus. C'est la diminution drastique des dotations horaires des collèges et des lycées qui vont aggraver les conditions d'enseignement, tout comme le dispositif Eclair ou Clair, pour le collègue Elsa Triolet. Ce n'est pas de dispositif destructeur dont ont besoin les établissements mais plutôt de personnels formés et des moyens financiers. Ce sont les lycéens qui n'ont pas encore d'affectation. Avec SOS Rentrée, nous exigeons qu'aucun jeune ne reste sur le carreau car nous voulons qu'ils puissent poursuivre leurs études dans les meilleures conditions.

Tels sont les objectifs immédiats que nous nous fixons pour obtenir un vrai service public de l'éducation avec un budget à la hauteur des enjeux. Elus de Champigny, nous avons tous une grande responsabilité. Notre ville, notre pays a besoin d'une école publique, laïque, gratuite, une école de la fraternité, une école de la réussite pour toutes et tous. »

### **Intervention de M. CHEVALIER**

« La caricature, Mme ZELIOLI, est de mise dans votre vœu. Qui pourrait croire quand même qu'un Etat voudrait casser le service public de l'éducation ? D'ailleurs, le terme "casser le service public", vous l'utilisez à toutes les sauces. Vous l'utilisez pour la Poste. Vous l'utilisez pour EDF... et plus récemment, quand vous parliez de la maternité, même quand l'Etat n'est pas en cause. Gérer les finances dans un contexte économique nécessite effectivement des sacrifices pour résorber le déficit public en visant, à terme, les 3 % sinon on pourrait s'attendre à d'autres problèmes plus graves que certains pays connaissent actuellement. Effectivement, il y a une réduction des postes et j'ai cru comprendre d'ailleurs qu'il y avait un arrêt de la suppression de ces postes pour le primaire en 2012... Croire qu'améliorer le service éducatif ne peut se faire qu'en augmentant les dépenses est un leurre. Entre 1981 et aujourd'hui, la France a très largement augmenté le nombre d'enseignants alors que le nombre d'élèves a baissé. Mais pour autant, il y a une forte proportion de jeunes qui quittent le cursus scolaire sans diplôme. Quand un pays consacre, Mme ZELIOLI, 60 milliards d'euros au budget de l'Education nationale, on ne peut pas parler de casse puisque c'est le premier budget de la Nation. Il est passé de 30 % du PIB à 31,7 %. Il est donc en progression.

Effectivement, les 16.000 postes dont vous parlez, rapportés au nombre d'enseignants en France, c'est 1,8 %. C'est peut-être difficile à comprendre, néanmoins le nombre d'élèves moyen par classe est satisfaisant. Il a même baissé dans les maternelles. Concernant les suppressions des RASED, il a été mis en place l'accompagnement personnalisé et l'aide individualisée. Vous parlez dans votre vœu du dispositif Eclair qui entraînerait, selon vous, une dégradation des conditions d'enseignement. Je me suis procuré le vade-mecum. Il indique au contraire : progression de chaque élève, développement de leur ambition scolaire et

professionnelle, instauration d'un climat scolaire apaisé propice aux apprentissages. Concernant l'accueil des enfants moins de 3 ans en maternelle, ce diktat, votre diktat, est souvent contesté par des pédopsychiatres.

Vous ne parlez pas, malheureusement, jamais d'ailleurs, des avancées parce qu'il y en a. Il y a la réforme du lycée professionnel avec la création de la nouvelle première professionnelle. Il y a les internats d'excellence qui se développent. Il y a plus de 3.250 élèves handicapés sur les 3 ans. Il y a aussi la réforme sur l'autonomie des universités. A Champigny, malgré tout, vous portez une part importante des échecs scolaires en verrouillant sociologiquement la ville. Voir le verre toujours à moitié vide n'est pas une bonne façon de progresser. L'éducation est un chantier de tous. Il faudrait aussi faire des propositions constructives. »

### **Intervention de M. COCQ**

« Vu ce que je viens d'entendre, je ne sais pas par où commencer ! Je pense que je ne vais pas répondre point par point. Pas un seul ne va dans le sens de la réalité de ce que connaît l'Education nationale depuis maintenant une dizaine d'années à minima.

Cela étant, la casse du service public d'éducation est bel et bien une réalité. C'est une réalité parce que c'est le premier étage d'une fusée, celui qui vise ensuite à faire du déclinisme derrière, pour critiquer notre système d'éducation, pour pouvoir ensuite mieux le marchandiser et mieux créer une éducation à deux vitesses où ceux qui ont déjà beaucoup auront toujours plus et où les autres seront réduits à la portion congrue et mis demain entre les mains du patronat pour leur apporter toujours plus de précarité. Oui, je suis d'accord avec vous, effectivement casser le service public d'éducation, c'est une aberration, c'est une aberration encore plus pour notre pays qui n'a rien d'autre comme matière première sinon sa matière grise, qui est bien ce que nous avons de plus important dans ce pays, qu'il faut cultiver et ce qui est ce que nous faisons depuis un certain temps déjà avec l'école républicaine.

Je préférerais bien sûr aujourd'hui que l'on discute des questions et des missions qu'il faut assigner à notre école pour éduquer, pour qualifier, pour émanciper. Il est bien triste que les débats aujourd'hui sur l'Education nationale ne soient que des débats sur la question des moyens. Mais comment pourrait-il en être autrement quand, depuis 2002, il y a eu plus de 100.000 suppressions de postes dans l'Education nationale ? Non, M. CHEVALIER, il n'y aura pas un arrêt des suppressions de postes dans l'Education nationale, pas même en 2012, fût-ce pour les annonces électorales de M. SARKOZY. M. SARKOZY a annoncé un moratoire sur les fermetures de classes. Justement, c'est là qu'est l'hypocrisie. Il n'a surtout pas annoncé la fin des suppressions de postes. Aujourd'hui, on est à l'os dans l'Education nationale. Cela veut dire que tous les postes qui seront supprimés conduiront aussi à des fermetures de classes, à des fermetures de filières, à l'augmentation du nombre d'élèves par classe. Cela conduira également à toutes les difficultés qui sont en train d'apparaître tant à la maternelle qu'en élémentaire. On voit bien quelle est la politique qui est menée. Ce ne sont surtout pas les dispositifs gadgets, finalement pas si gadgets que cela parce qu'ils participent du processus de démantèlement que j'évoquais au début de mon intervention, qui sont par exemple les dispositifs Eclair qui visent, sous couvert d'autonomie des établissements, à casser le cadre national de l'Education, et qui visent à uniquement agir par mission. Je ne reviendrai pas sur la question du lycée professionnel avec cette aberration du lycée pro 3 ans qui vise cette fois à rendre encore plus difficile des parcours pour des élèves qui avaient justement besoin des 4 années pour mener à terme leur scolarité.

Je m'en arrêterai là par rapport aux remarques que vous avez faites et je me tiens à votre disposition pour prolonger l'échange sur ces questions quand vous le souhaitez.

Je souhaiterais en revanche proposer trois petits amendements dans ce qui est proposé en fin de vœu. Puisque nous exigeons l'arrêt immédiat des fermetures de classes, des suppressions de postes spécialisés, j'aurais souhaité que nous disions : « des suppressions de postes et

notamment de postes spécialisés », de manière à être plus général sur cet aspect. A la fin de ce même paragraphe, nous prôtons une politique éducative ambitieuse garantissant l'égalité des chances pour tous les élèves. Permettez-moi de penser que l'objectif n'est pas de garantir l'égalité des chances pour tous les élèves car celle-ci rend chacun comptable de sa propre scolarité. L'objectif est bien la réussite de toutes et tous. Enfin, dernier point, exiger que soient affectés les moyens nécessaires pour une vraie école de la réussite, j'aurais souhaité que l'on précise en maternelle, en élémentaire et dans le secondaire. J'entends bien que cette précision pourrait paraître superflue mais il me semble qu'au moment où les attaques sont particulièrement vivaces à la maternelle, cela nous permet de mettre aussi l'accent sur cette question. »

### **Intervention de M. PRIGENT**

« C'est simplement pour rappeler aussi que pour les handicapés, justement dans la scolarité, ce n'est vraiment pas ce que vous dites M. CHEVALIER. La situation, je la connais bien. J'ai un enfant, grand maintenant, qui est handicapé. Je vous assure des difficultés qu'il a rencontrées, pour être rejeté pratiquement parce qu'il n'y avait de possibilité de répondre à cela. Ce que vous avez dit est un mensonge. Il y en a quelques uns qui sont dans les écoles qui sont pris mais il n'y a aucune politique d'éducation par rapport aux handicapés. »

### **Intervention de Mme DUFOUR**

« Je confirme ce que dit M. PRIGENT. Oui, il y a des enfants qui sont inscrits dans des écoles banales parce que les parents – il y a la loi – l'ont faite appliquer. Sauf qu'il faut savoir que, pour certains de ces enfants, ils ne sont accueillis que quelques heures par semaine, quelques heures. Parce que s'ils n'ont pas la possibilité d'avoir les aides de vie scolaire, bien souvent comme l'Education nationale n'en met pas souvent, on se retourne vers nous, les villes, pour que l'on finance. Effectivement, il y a un chiffre que vous avez lu quelque part. Mais allez voir la réalité sur le terrain, M. CHEVALIER. Je vous assure que c'est très différent. »

### **Intervention de Mme ZELIOLI**

« Je voulais simplement être très courte. Mais, M. CHEVALIER, j'ai l'impression que l'on ne vit pas dans le même monde. C'est incroyable. Effectivement, vous avez des documents qui disent des choses. En revanche, vous savez, je suis sur le terrain. Je suis avec les parents d'élèves. Je suis avec les enseignants. Je peux vous dire qu'ils ne disent pas du tout la même chose. La réalité n'est pas celle qu'il y a sur vos papiers, pas du tout. Je ne vais pas tout décliner, effectivement ce serait trop long.

Je veux simplement insister par rapport aux enfants handicapés qui sont, justement, accueillis dans les écoles ordinaires. Figurez-vous que sur la dix-huitième circonscription, une trentaine d'assistants de vie scolaire, AVS, qui ont en charge et qui accompagnent ces enfants, ont vu leur contrat de 2 ans même pas renouvelés, arrêtés. Pas mal de personnel devait continuer encore six mois. C'est une trentaine de personnes. Déjà, humainement c'est terrible. Elles avaient un contrat de 2 ans et voient leur contrat s'arrêter au bout d'un an et demi. Et puis, on leur dit : repostulez à la rentrée. Sauf que ces contrats sont des contrats précaires, des personnels qui devraient être formés dans ces contrats, des contrats aidés qui ne le sont pas. Ils ne pourront pas postuler en septembre parce que ces contrats aidés sont bien spécifiques. De toute façon, ils ne vont pas pouvoir retrouver leur poste. Humainement, je trouve cela terrible. Simplement pour l'accueil des enfants handicapés.

Ne parlons pas des RASED ou des filières professionnelles. La réforme du Bac professionnel, c'est au détriment des filières technologiques. Effectivement, on ne va pas en rajouter. Je vous invite, si vous voulez, que l'on puisse ensemble aller sur les établissements Anatole France, Elsa Triolet, rencontrer les enseignants et puis les parents d'élèves. Et puis aussi, je vous

invite au Comité local de l'enseignement de la ville. Il n'y a pas de souci, on vous accueille. On pourra en discuter. »

### **Intervention de M. JEANNE**

« Je vais faire assez bref et éviter la caricature. On l'a quand même eu beaucoup pour cette discussion. On ne peut pas dire au sein de cette assemblée, avec un peu d'honnêteté, que l'Education nationale est totalement sacrifiée au profit des appétits du patronat, comme cela a été dit. Il faut quand même être plus mesuré dans les propos. Pour autant, ce qu'a dit M. CHEVALIER est tout à fait réel aussi sur un aspect. Aujourd'hui, le premier budget de la Nation est consacré à l'Education. Il reste conséquent. Il pourrait être plus important. On le souhaiterait, je pense, tous. Il est indéniable que ce que vous avez évoqué, notamment sur la situation des RASED, ou sur la question des remplacements puisque ces suppressions de postes amènent aussi des difficultés, on voit de plus en plus d'établissements où il n'y a plus de remplaçants, ce qui fait qu'il n'y a plus d'enseignants pour être en face des élèves. Cela pose une réelle difficulté.

Globalement, on est plutôt favorables à l'esprit du vœu. Simplement, il y a quand même un certain nombre d'aspects dans la présentation qui en a été faite, qui sont quand même assez caricaturaux. Si l'on vous écoute, à Champigny tout est fait merveilleusement. Vous parliez de la condition d'un certain nombre d'employés. Je vous signale que, par exemple dans certaines communes, les ATSEM ne sont pas simplement en petite section. C'est dans toutes les sections de la maternelle. Ce n'est pas le cas à Champigny. Voyez, il ne faut pas rentrer dans la caricature. On n'est pas formidables non plus sur tous les aspects. Il y a des villes qui, avec les mêmes contraintes de la politique nationale de l'éducation, font mieux que nous. Il faut aussi le dire parce que c'est la réalité.

Globalement, on votera en faveur de votre vœu parce que, et je pense que M. CHEVALIER méconnaît un certain nombre d'aspects, la situation de l'Education nationale est particulièrement tendue. On voit bien qu'il y a, notamment, des secteurs de la maternelle, des RASED, des non remplacement qui posent des difficultés. Cela n'empêche pas que certaines dispositions qui ont été prises au niveau gouvernemental vont aussi dans le bon sens. Ce n'est pas forcément contradictoire. L'internat d'excellence est une bonne chose. Tout n'est pas aussi blanc et noir comme cela a été présenté. »

### **M. le Maire soumet au vote le texte du vœu amendé suite aux propositions de M. COCQ**

#### **Le dernier paragraphe est donc ainsi modifié :**

« En conséquence de cette situation aggravée pour le service public de l'éducation, le conseil municipal :

- soutient la mobilisation des enseignants, des personnels, des parents d'élèves et du comité local pour l'enseignement public.
- exige l'arrêt immédiat des fermetures de classes, des suppressions de postes et notamment de postes spécialisés et de pertes de moyens qui remettent en cause l'accès au savoir, alors que le service public de l'Education Nationale devrait porter une politique éducative ambitieuse pour la réussite de toutes et tous,
- exige que soient affectés les moyens nécessaires pour une vraie école de la réussite, en maternelle, en élémentaire et en secondaire,
- soutient la demande d'un plan d'urgence pour le Val de Marne,
- exige une politique de l'éducation à la hauteur des besoins, des enjeux humains, sociaux, économiques et culturels de notre époque. »

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**40 votes pour dont 11 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche,  
de progrès, écologistes et de personnalités - « Gauche citoyenne/Europe écologie »**

**Groupe « La passion de Champigny-Centristes et républicains »)**

**2 votes contre dont 1 procuration**

**(Groupe Divers droite)**

Questions diverses

**M. FUCHS.-** « Je voulais me faire l'écho d'interventions de personnes habitant autour de Politzer qui me signalent, alors que les feuilles mortes ne sont pas de saison, que l'on nettoie toujours la cour avec un engin souffleur. Cela provoque de grands nuages de poussière. J'ai pu en photographier. Je crois qu'il faudrait quand même tenir compte des saisons. On soulève la poussière 10 minutes avant que les enfants ne rentrent en récréation. Ce n'est pas une garantie d'hygiène. Par ailleurs, on gêne aussi tous les habitants du quartier autour. Il y aurait une adaptation des méthodes de nettoyage à faire en fonction des saisons. Je comprends très bien que l'on emploie les souffleurs au moment où il y a des feuilles mortes mais nous n'en avons pas actuellement. »

**M. le Maire**

« C'est noté. Je vous souhaite une bonne nuit à toutes et à tous. Et si vous ne participez pas peut-être pour des raisons de calendrier à Champigny plage, bonnes vacances à toutes et à tous. Sinon, rendez-vous à Champigny plage. »